FR

# 2015

# Rapport d'activité

CURIA RATIONUM

COUR DES
COMPTES
EUROPÉENNE

**COUR DES COMPTES EUROPÉENNE**
**12, rue Alcide De Gasperi**
**1615 Luxembourg**
**LUXEMBOURG**

**Tél. +352 4398-1**
**Contact: eca.europa.eu/fr/Pages/ContactForm.aspx**
**Site web: eca.europa.eu**
**Twitter: @EUAuditorsECA**

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne
sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (http://europa.eu).

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2016

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Print | ISBN 978-92-872-4099-6 | ISSN 1684-0682 | doi:10.2865/009251 | QJ-AA-16-001-FR-C |
| PDF | ISBN 978-92-872-4113-9 | ISSN 2315-3954 | doi:10.2865/84934 | QJ-AA-16-001-FR-N |
| EPUB | ISBN 978-92-872-4078-1 | ISSN 2315-3954 | doi:10.2865/58942 | QJ-AA-16-001-FR-E |

© Union européenne, 2016
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

# Cour des comptes européenne

GARDIENNE DES FINANCES DE L'UE

# Cour des comptes européenne



## Qui sommes-nous?

La Cour des comptes européenne est l'auditeur externe de l'Union européenne et est basée à Luxembourg. Notre institution compte 28 membres, chacun d'entre eux représentant un État membre différent de l'UE. Elle emploie quelque 900 agents d'encadrement et administratifs de toutes les nationalités de l'Union. Depuis sa création en 1977, elle consacre ses travaux à l'amélioration de la gestion financière de l'UE et au renforcement de l'obligation d'en rendre compte.

## Que faisons-nous?

Nous vérifions si les fonds de l'UE sont correctement comptabilisés et perçus, et si les dépenses sont effectuées conformément aux règles et à la réglementation en vigueur, en tenant compte de la nécessité d'optimiser les ressources. Nous mettons en garde contre les risques tout en fournissant aux décideurs politiques de l'UE une assurance quant à la gestion financière de l'Union ainsi que des orientations pour l'améliorer. Nous veillons en outre à ce que les citoyens de l'Union sachent à quoi leur argent est utilisé. Par nos audits et nos autres travaux, nous contribuons à renforcer la légitimité démocratique et la pérennité de l'Union européenne.

Les locaux de la Cour des comptes européenne à Luxembourg.

# Table des matières



Page

2 **Cour des comptes européenne**

4 **Avant-propos du Président**

5 **L'année 2015 en un coup d'œil**
5 Nos activités
5 Notre gestion

6-40 **Nos activités**
6-9 Audit
10-13 Rapports annuels
14 Rapports annuels spécifiques
15-33 Rapports spéciaux
34 Avis
35-36 Événements et conférences de haut niveau
37-38 Relations avec les parties prenantes
39-40 Coopération avec les institutions supérieures de contrôle

41-49 **Notre gestion**
41-42 Le collège de la Cour
43-45 La stratégie de la Cour pour la période 2013-2017
46-49 Mesurer la performance

50-59 **Soutien aux activités d'audit**
50-53 Ressources humaines
53-55 Services de soutien
56-57 Informations financières
58-59 Audit et obligation de rendre compte

60 **Déclaration de l'ordonnateur délégué**

# Avant-propos du Président

Cher lecteur,

Notre rapport d'activité 2015 couvre une année au cours de laquelle, une fois de plus, l'Union européenne (UE) a été confrontée à des défis majeurs et a connu d'importantes évolutions dans sa gouvernance, ses politiques et sa gestion financière, avec notamment la mise en place du Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI) et du mécanisme de résolution unique pour les banques de la zone euro. Ces développements – mais ils ne sont pas les seuls – se sont traduits par de nouvelles responsabilités en matière d'audit pour notre institution.

En 2015, nous avons continué à auditer les activités des institutions et des autres organes de l'UE, ainsi que tous les fonds de l'Union perçus, par les États membres, les pays tiers, les organisations internationales et d'autres parties. Conformément à nos obligations découlant du traité, nous avons établi des rapports annuels sur le budget de l'UE et sur les Fonds européens de développement, ainsi que des rapports annuels spécifiques sur les comptes de plus de 50 agences et autres organismes de l'UE. Nous avons également publié 25 rapports spéciaux sur toute une série de thèmes. Vous en trouverez les résultats sous une forme synthétique dans le présent document. Nous effectuons un gros plan sur deux d'entre eux: l'un concerne le système d'échange de quotas d'émission et illustre combien nos travaux dépassent le cadre des questions purement financières; l'autre s'inscrit dans une série de rapports spéciaux consacrés à la gouvernance économique et financière et traite en l'occurrence de l'assistance financière aux pays en difficulté. Par ailleurs, au cours de l'exercice sous revue, nous avons émis 8 avis sur des textes législatifs européens (nouveaux ou révisés) ayant un impact financier non négligeable, et notamment sur le règlement portant création de l'EFSI.

Pour que nos travaux fassent vraiment une différence, il est également essentiel que nous communiquions nos constats aux différentes parties prenantes, tant à l'échelle de l'Union qu'au niveau des États membres. Au cours de l'exercice, nous avons encore renforcé notre coopération avec le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne, nos principaux partenaires, pour veiller au respect de l'obligation de l'UE de rendre compte. Nous avons présenté les résultats de nos audits à un nombre croissant de commissions spécialisées et tenu compte de leurs préoccupations lors de la programmation de nos travaux d'audit futurs. En outre, les membres de la Cour ont effectué des visites de haut niveau dans les États membres afin de renforcer les partenariats avec les autorités, les parlements et les institutions de contrôle de ces derniers. En 2015, nous avons organisé deux conférences de premier plan, l'une (à Bruxelles) sur la sécurité énergétique de l'UE, l'autre (à Luxembourg) sur l'avenir de l'aide au développement dans le cadre de l'adoption des nouveaux objectifs de développement durable des Nations unies.

Nous avons également élaboré une importante réforme interne afin que notre institution soit mieux en mesure de réagir à une Union européenne en constante évolution. Le présent rapport souligne quelques-uns des changements marquants que nous avons apportés à notre manière de gérer nos relations avec les parties prenantes, nos audits et nos ressources. Il fournit aussi des informations essentielles sur la gestion de nos effectifs, sur nos finances et sur nos performances au cours de l'exercice écoulé. Enfin, il présente les résultats de nos audits internes et externes effectués pendant l'année, ainsi que de la dernière procédure de décharge annuelle en date.

J'espère que vous verrez dans le présent rapport un compte rendu utile et intéressant des activités que nous avons entreprises en 2015 pour remplir notre mission, à savoir améliorer la gestion financière de l'UE, renforcer l'obligation de rendre compte et la transparence, et protéger les intérêts financiers des citoyens de l'Union.

Vítor Manuel da Silva Caldeira
Président

# L'année 2015 en un coup d'œil

05

## Nos activités

- **Rapports annuels** sur le budget de l'UE et sur les Fonds européens de développement, relatifs à l'exercice 2014. Ils comprennent essentiellement les opinions formulées et les résultats obtenus dans le cadre de la déclaration d'assurance.
- **Cinquante-deux rapports annuels spécifiques** présentant les opinions formulées dans le cadre de nos audits financiers pour chacune des agences et chacun des organismes de l'UE, ainsi que deux rapports de synthèse.
- **Vingt-cinq rapports spéciaux** sur des domaines budgétaires ou des questions de gestion spécifiques couvrant des thèmes aussi divers que le système d'échange de quotas d'émission, les programmes pour l'emploi des jeunes et l'assistance accordée lors de la crise financière.
- **Huit avis** sur la réglementation, nouvelle ou actualisée, et d'autres décisions ayant des implications pour la gestion financière et allant de la proposition de règlement relative au Fonds européen pour les investissements stratégiques au règlement modifié concernant le Conseil de résolution unique.
- **Réunions, séminaires et conférences avec nos parties prenantes, dont deux conférences de haut niveau sur l'obligation de l'UE de rendre compte**: l'une sur la sécurité de l'approvisionnement énergétique, l'autre sur l'avenir de l'aide au développement.

## Notre gestion

- Nous avons entrepris **une réforme interne** dans le but de rationaliser nos processus d'audit et d'établissement de rapports, et d'atteindre une plus grande flexibilité dans la gestion de nos ressources.
- Nous avons réalisé d'importants progrès dans l'intégration des **systèmes informatiques** de gestion et de documentation des audits tout en nous concentrant sur l'accessibilité de l'information relative aux audits depuis des appareils mobiles.
- Nous avons accueilli un **nouveau membre** au sein de notre institution, en la personne de M^me^ Bettina Jakobsen, qui représente le Danemark.
- Nous avons poursuivi la mise en œuvre de notre **politique d'égalité des chances** dans la gestion des ressources humaines et le recrutement.

Les locaux de la Cour des comptes européenne à Luxembourg.

# Nos activités

06

## Audit

Nos rapports d'audit et nos avis constituent un élément essentiel du système mis en place par l'UE pour satisfaire à l'obligation de rendre compte, puisqu'ils sont utilisés pour exiger des comptes de la part des responsables de la gestion budgétaire de l'Union, en particulier dans le cadre de la procédure de décharge annuelle. Il s'agit essentiellement de la Commission européenne, mais les autres institutions et organes de l'UE sont également concernés. Les États membres jouent eux aussi un rôle majeur dans les domaines de dépenses en gestion partagée, comme l'agriculture et la cohésion.

Nos réalisations sont essentiellement de trois types:

- les **rapports annuels**, qui comprennent, pour l'essentiel, les résultats de nos travaux d'audit financier et de conformité sur le budget de l'Union européenne et sur les Fonds européens de développement (FED), mais couvrent aussi des aspects liés à la gestion budgétaire et à la performance. En outre, des **rapports annuels spécifiques** sur les agences, organismes décentralisés et entreprises communes de l'UE sont publiés séparément;
- les **rapports spéciaux,** qui présentent les résultats d'audits de la performance et d'audits de conformité sélectionnés, portant sur des domaines de dépenses ou des domaines politiques spécifiques, ou sur des questions budgétaires ou de gestion;
- les **avis**, qui portent sur la réglementation, nouvelle ou actualisée, ayant une incidence sur la gestion financière, ainsi que les autres produits d'analyse que nous réalisons à la demande d'une autre institution ou de notre propre initiative.

Nous nous efforçons de gérer nos ressources de manière à assurer un juste équilibre entre nos différentes activités, mais aussi d'obtenir des résultats fiables et de couvrir les différents domaines du budget de l'UE. En 2015, nous avons consacré une part non négligeable de nos ressources à l'élaboration de nos déclarations d'assurance annuelles, qui figurent dans nos rapports annuels. Les travaux réalisés dans le cadre de la déclaration d'assurance couvrent les deux aspects pour lesquels nous devons chaque année, conformément au traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, formuler une opinion: la fiabilité des comptes, d'une part, et la légalité et la régularité des opérations qui leur sont sous-jacentes, d'autre part. Lorsque nous en avons la possibilité, nous prenons en considération les résultats des travaux d'autres auditeurs – voir la section consacrée à l'audit des agences de l'UE (p. 14) – ainsi que les prises de position contenues dans les rapports annuels d'activité des directeurs généraux de la Commission.

Outre les audits auxquels nous sommes légalement tenus de procéder, nous sélectionnons des domaines de dépenses ou des domaines politiques spécifiques, sur la base de critères tels que le risque d'irrégularité ou de performance insuffisante, les possibilités d'amélioration et l'intérêt du public. Nous choisissons ces thèmes d'audit en totale indépendance tout en tenant compte des considérations de nos parties prenantes. En 2015, nous avons produit 25 rapports spéciaux, la plupart à la suite de nos travaux dans le domaine de l'audit de la performance. Leurs résumés sont présentés dans le présent rapport (p. 15 à 33), suivant les rubriques du cadre financier pluriannuel (CFP), qui fixe le budget de l'UE pour sept ans (2014-2020).

Nous sommes également appelés à donner notre avis sur toute réglementation nouvelle ou actualisée ayant une incidence financière. En 2015, nous avons formulé 8 avis sur des propositions de règles ou règlements nouveaux ou actualisés (p. 34). Nous avons choisi ici celui relatif à l'EFSI pour illustrer l'objet et l'impact de nos avis.

Tous nos rapports d'audit et avis sont disponibles sur notre site web (eca.europa.eu).

## Rapports d'audit et avis produits entre 2013 et 2015

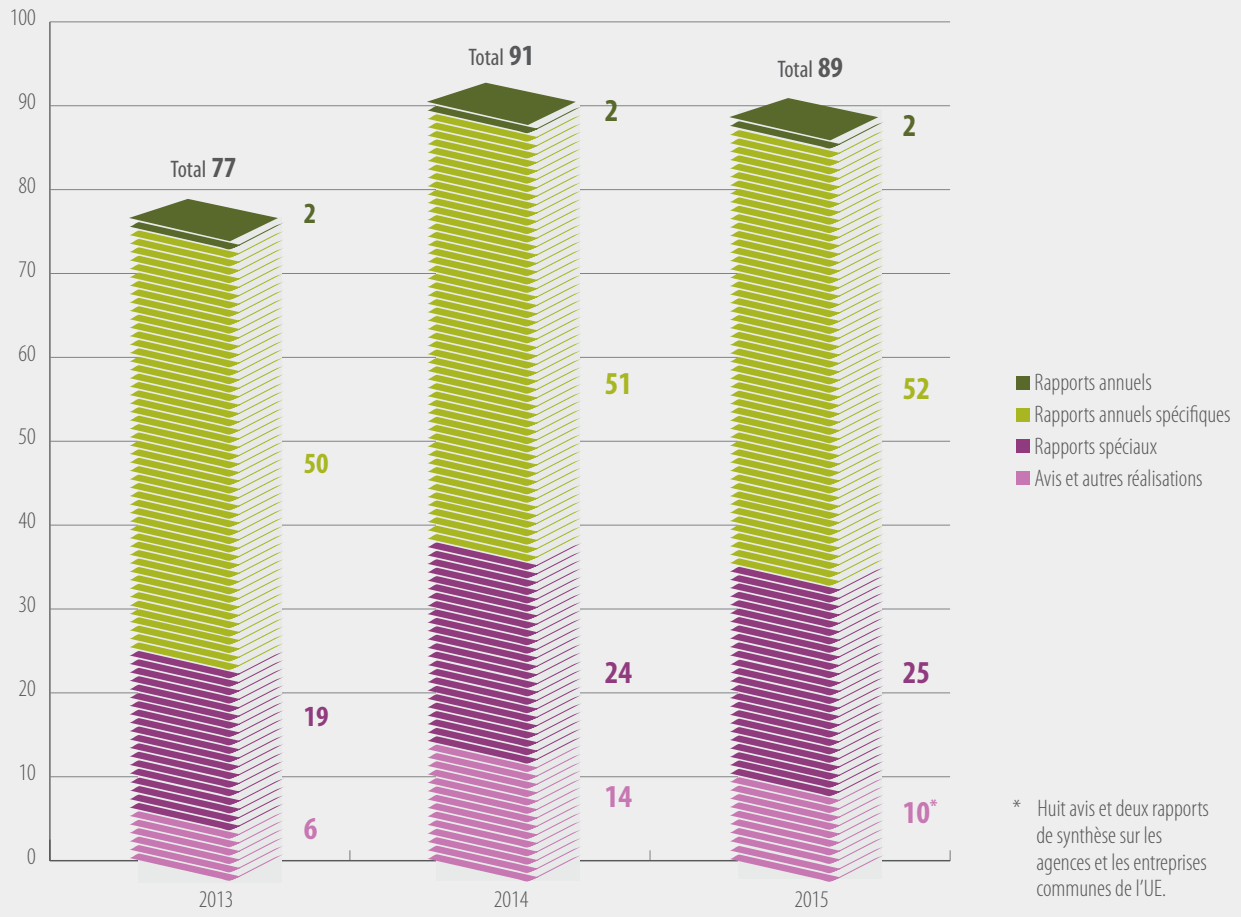


* Huit avis et deux rapports de synthèse sur les agences et les entreprises communes de l'UE.

## Visites d'audit effectuées en 2015

Si l'essentiel des travaux d'audit ont été réalisés dans nos locaux, à Luxembourg, nos auditeurs ont également effectué des visites auprès des autorités des États membres, d'autres bénéficiaires des fonds de l'Union dans l'UE et en dehors de celle-ci (dont des organisations participant au traitement de fonds de l'UE, comme les bureaux régionaux de la Banque européenne d'investissement au Kenya et en Ouganda), ainsi que d'autres institutions, agences et organismes de l'UE. Ces visites nous ont permis d'obtenir des informations probantes directement auprès des autorités participant au traitement, à la gestion, à la collecte et au paiement de fonds de l'UE, ainsi qu'auprès des bénéficiaires finals de ces fonds.

En règle générale, nos équipes d'audit comprennent deux ou trois auditeurs, et une visite d'audit peut durer de quelques jours à deux semaines. La fréquence et le volume des travaux d'audit accomplis dans chaque État membre et dans les pays bénéficiaires dépendent du type d'audit et, le cas échéant, des échantillons d'opérations prélevés. En conséquence, le nombre des visites d'audit peut varier d'un pays à l'autre et d'une année à l'autre. Il est fréquent que nos visites d'audit effectuées à l'intérieur de l'UE le soient en liaison avec les institutions supérieures de contrôle des États membres visités.

En 2015, nos auditeurs ont consacré 4 310 jours à des visites sur place – dans les États membres et dans des pays tiers – afin de recueillir les informations probantes nécessaires aux rapports annuels et aux activités d'audit sélectionnées (rapports spéciaux). Ils ont par ailleurs passé un temps considérable auprès des institutions de l'UE basées à Bruxelles et à Luxembourg, ainsi qu'auprès des agences et organismes décentralisés sur tout le territoire de l'UE. Par rapport à 2014, nos auditeurs ont consacré moins de jours à des visites sur place. Ce résultat est le fruit de méthodes de travail plus efficientes et d'un recours accru aux nouvelles technologies telles que le partage sécurisé de données et de documents et la vidéoconférence.

## Détection des fraudes

Bien que nos audits ne soient pas spécifiquement destinés à repérer les fraudes, nous détectons un certain nombre de cas dans lesquels nous suspectons une possible activité irrégulière ou frauduleuse. Notre institution coopère avec l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) pour protéger le budget de l'UE contre la fraude. Nous communiquons à l'OLAF tout soupçon de fraude, de corruption ou d'autre activité illégale affectant les intérêts financiers de l'UE qui serait apparu au cours de nos travaux d'audit. Les cas signalés sont ensuite examinés par l'OLAF, qui décide d'ouvrir ou non une enquête et coopère si nécessaire avec les autorités des États membres. En 2015, nous avons transmis à l'OLAF 27 cas de fraude présumée (contre 16 en 2014), décelés au cours de nos travaux relatifs à la déclaration d'assurance pour les exercices 2014 et 2015, ainsi que dans le cadre de nos autres activités d'audit.

## Journées consacrées à des contrôles sur place en 2015

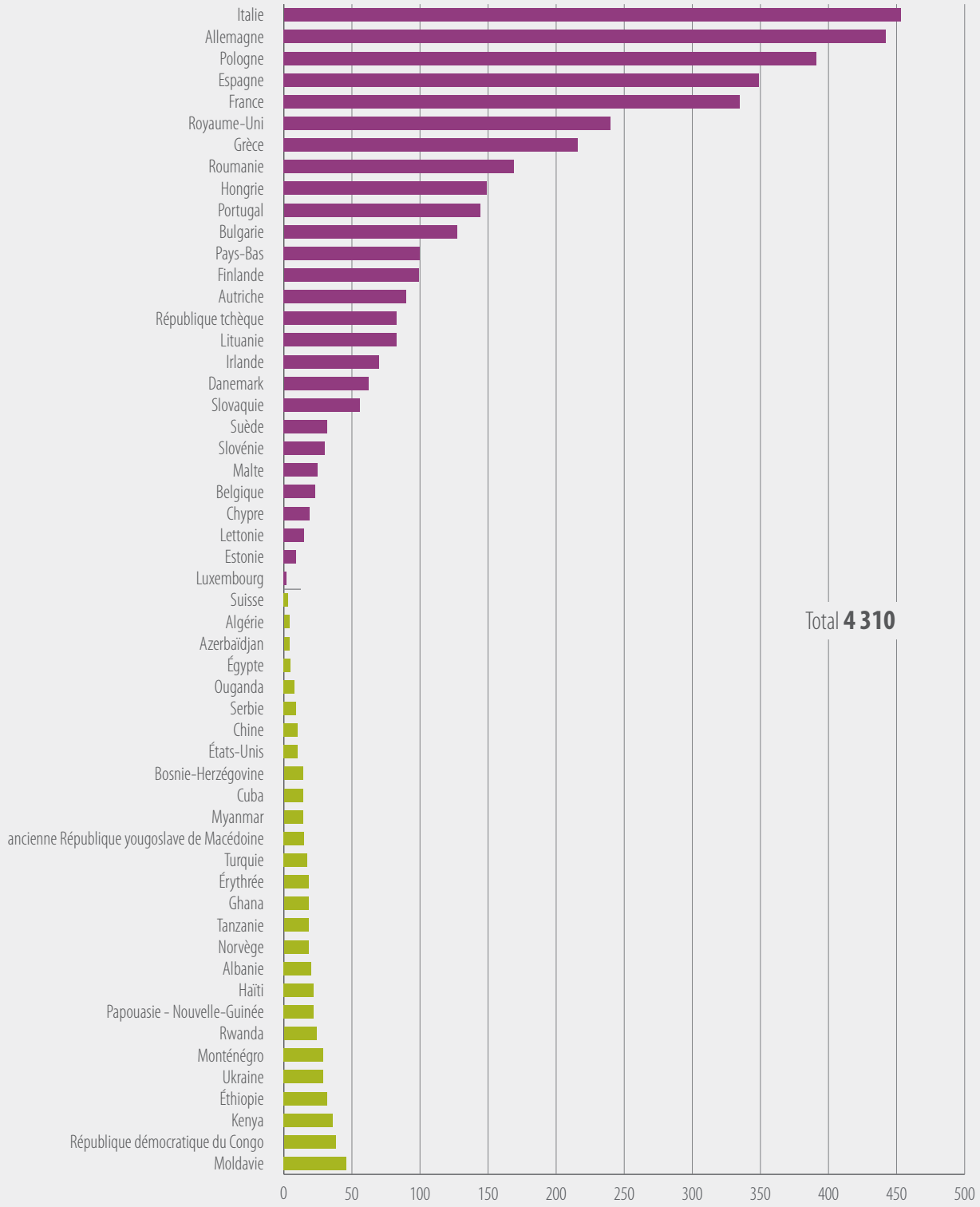

## Rapports annuels 2014

En 2015, la majeure partie de nos travaux d'audit financier et d'audit de conformité ont été consacrés à l'examen de l'exécution du budget 2014 de l'Union, et ont notamment consisté en des tests portant sur 1 200 opérations dans tous les domaines de dépenses. Le rapport annuel 2014, fruit de ces travaux, a été publié le 10 novembre 2015 et présenté en détail à nos parties prenantes, parmi lesquelles le Parlement européen et sa commission du contrôle budgétaire, le Conseil de l'UE (Affaires économiques et financières), les parlements et les gouvernements nationaux, ainsi qu'aux médias.

L'objectif principal du rapport annuel est de présenter des constatations et des conclusions qui aident le Parlement européen, le Conseil et les citoyens à évaluer la qualité de la gestion financière de l'UE. Dans le rapport annuel 2014, nous avons donné une assurance quant à la manière dont les fonds de l'UE ont été utilisés et nous avons mis en lumière les situations dans lesquelles le risque d'utilisation irrégulière de ces fonds était le plus élevé. Nous avons également analysé les raisons pour lesquelles des erreurs se sont produites et nous avons formulé des recommandations d'amélioration utiles et visant un bon rapport coût-efficacité.

**Dépenses de l'UE en 2014 = 142,5 milliards d'euros, soit près de 300 euros par citoyen**

Nous avons actualisé la structure de notre rapport annuel 2014 afin d'en accroître l'utilité pour nos lecteurs. Les chapitres sont désormais alignés sur les rubriques du cadre financier pluriannuel 2014-2020. La déclaration d'assurance constitue toujours l'élément central du rapport. C'est là que nous avons formulé notre opinion sur la mesure dans laquelle les comptes annuels de l'UE étaient fiables et les opérations de dépenses et de recettes, conformes aux règles. En outre, nous avons évalué spécifiquement chaque domaine majeur de l'activité de l'UE et relevé le niveau d'information sur la gestion budgétaire et financière. Nous avons également intégré des informations sur la performance du budget de l'UE et sur les rapports de la Commission relatifs à la performance, en particulier en ce qui concerne les progrès réalisés pour atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020.

Présentation du rapport annuel 2014 de la Cour des comptes européenne par son président, M. Vítor Caldeira, devant le Parlement européen.

## Principaux messages du rapport annuel 2014

**« La Cour des comptes européenne préconise une nouvelle approche de la gestion des dépenses et des investissements de l'UE »**

- Les **comptes 2014 de l'UE** ont été déclarés **fiables**.
- Les **recettes** de l'exercice 2014 sont **légales et régulières**.
- Les **paiements** de l'exercice 2014 étaient **affectés par un niveau significatif d'erreur**.

## Conclusions et recommandations

- Les comptes de l'UE pour 2014 ont été établis correctement et conformément aux normes comptables internationales et présentaient une **image fidèle de la situation**. Nous avons donc été en mesure, une fois encore, d'émettre une opinion favorable sur leur fiabilité. En revanche, nous avons émis une opinion défavorable sur la régularité des paiements.

- Le **niveau d'erreur estimatif**, qui mesure le niveau d'irrégularité, pour les paiements de 2014 s'est élevé à 4,4 % – un chiffre proche de celui de 2013 (4,5 %) – et demeure supérieur au seuil de signification de 2 %.

- Nous avons constaté **le même niveau d'erreur estimatif** (4,6 %) pour les dépenses gérées conjointement avec les États membres et pour celles gérées directement par la Commission. Les niveaux d'erreur les plus élevés ont été constatés dans les rubriques Cohésion économique, sociale et territoriale (5,7 %) et Compétitivité pour la croissance et l'emploi (5,6 %). Les dépenses de fonctionnement sont celles qui présentent le niveau d'erreur estimatif le plus bas (0,5 %).

- Il existe un lien étroit entre les types de dépenses et les niveaux d'erreur. Notre niveau d'erreur estimatif pour les **systèmes de remboursement de coûts** (5,5 %), pour lesquels l'UE rembourse les coûts éligibles supportés pour des activités éligibles en se fondant sur les déclarations de coûts présentées par les bénéficiaires, est deux fois plus élevé que celui pour les programmes fondés sur des droits (2,7 %), où les paiements sont effectués lorsque certaines conditions sont remplies plutôt que dans le cadre d'un remboursement de coûts.

- Les **mesures correctrices** appliquées par les autorités des États membres et par la Commission ont eu un impact favorable sur le niveau d'erreur estimatif. Sans elles, notre niveau d'erreur estimatif global aurait atteint 5,5 %. La Commission peut encore améliorer son évaluation des risques et de l'impact des mesures correctrices.

- Si la Commission, les autorités des États membres ou les auditeurs indépendants avaient fait usage de toutes les informations à leur disposition, ils auraient pu **prévenir, ou détecter et corriger**, une bonne partie des erreurs.

- **Les montants à verser cette année et dans les années à venir** se maintiennent à un niveau très élevé. Il est essentiel que la Commission prenne des mesures pour gérer ce problème persistant. Dans certains États membres, l'accumulation de fonds inutilisés représente une part non négligeable des dépenses totales des administrations.

- La stratégie **Europe 2020**, conçue sur dix ans, et les cycles budgétaires septennaux de l'UE (2007-2013 et 2014-2020) ne coïncident pas. Les États membres ne portent pas toute l'attention requise à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020 dans le cadre des accords de partenariat et des programmes. Ces deux problèmes limitent la possibilité, pour la Commission, d'assurer le suivi de la **performance** et de la **contribution du budget de l'UE** à la concrétisation de la stratégie Europe 2020, et d'en rendre compte.

- L'examen à mi-parcours du cadre financier pluriannuel 2014-2020 constituera une étape cruciale pour la gestion des dépenses de l'Union. Il importe que la Commission procède dès que possible à une **analyse des domaines affectés par des niveaux d'erreur constamment élevés** et qu'elle évalue les possibilités existantes pour les réduire tout en renforçant l'attention portée à la performance dans le cadre des dépenses.

## Résultats des tests sur les opérations 2014 pour les domaines de dépenses de l'UE

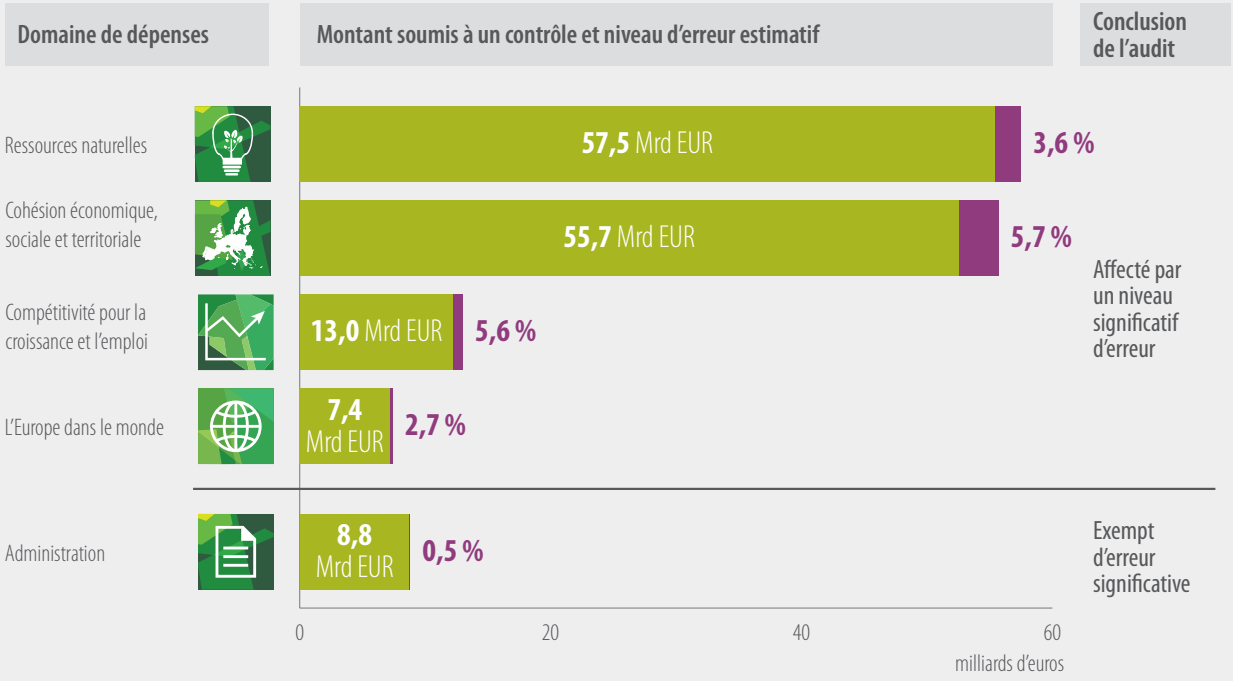


Ce graphique est tiré du document «2014 – L'audit de l'UE en bref», disponible sur notre site web (eca.europa.eu/en/euauditinbrief-2014).

## Rapport annuel sur les Fonds européens de développement (FED) relatif à l'exercice 2014

- Les recettes étaient exemptes d'erreur.
- Les paiements étaient affectés par un niveau significatif d'erreur.

Les FED fournissent l'aide de l'Union européenne en matière de coopération au développement aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) ainsi qu'aux pays et territoires d'outre-mer (PTOM). Ils sont financés par les États membres et gérés par la Commission européenne en dehors du cadre du budget de l'UE, avec l'aide de la Banque européenne d'investissement.

Nous avons constaté que les comptes des FED pour 2014 étaient fiables. Les recettes étaient exemptes d'erreur significative, contrairement aux paiements, qui étaient affectés quant à eux par un taux d'erreur estimatif de 3,8 %. Comme lors des années précédentes, nous avons décelé des erreurs dans les contrôles ex ante. Les erreurs relatives au non-respect des règles des marchés publics et à l'absence de pièces justificatives à l'appui des dépenses étaient responsables de près de deux tiers du niveau d'erreur estimatif.

Le rapport annuel sur les FED est publié en même temps que celui sur le budget de l'UE et est disponible sur notre site web (eca.europa.eu).

**Budget 2014 des FED = 3,1 milliards d'euros**

## Rapports annuels spécifiques relatifs à l'exercice 2014

En 2014, le budget de l'ensemble des agences, organismes et entreprises communes de l'UE s'élevait à quelque 4 milliards d'euros, soit environ 3 % du budget de l'Union.

Les agences, les organismes et les entreprises communes de l'UE accomplissent des tâches spécifiques au nom de l'UE et sont implantés sur tout le territoire de l'Union. Ils interviennent dans de nombreux domaines, comme la sûreté, la sécurité, la santé, la recherche, les finances, les migrations et le transport. Chacun dispose d'un mandat, d'un conseil d'administration, d'un directeur, d'un effectif et d'un budget qui lui sont propres.

En 2015, nous avons produit 52 rapports annuels spécifiques relatifs à l'exercice 2014. Ils ont couvert les 41 agences décentralisées, agences exécutives et autres organismes, les 8 entreprises communes européennes du secteur de la recherche, les Écoles européennes, l'entreprise commune en liquidation Galileo et l'infrastructure de communication Sisnet. En outre, nous avons publié deux synthèses proposant une vue d'ensemble des résultats de nos audits dans ce domaine, l'une consacrée aux agences et autres organismes de l'UE, la seconde, aux entreprises communes. Ces rapports ont été présentés au président du Parlement européen, à la commission du contrôle budgétaire du Parlement, au Conseil «Affaires générales» ainsi qu'au comité budgétaire du Conseil.

En 2014, pour la première fois, les comptes annuels de chacune des 33 agences décentralisées de l'UE et autres organismes ont été vérifiés par un cabinet d'audit privé. Au moment de nous forger notre propre opinion à propos de ces comptes, nous avons examiné les travaux d'audit et les mesures prises par les audités en réponse aux conclusions de l'auditeur. Nous avons intégralement pris en charge l'audit des comptes annuels des agences et entreprises communes restantes

Nous avons constaté que les agences, organismes et entreprises communes ont tous produit des comptes fiables pour 2014. Leurs opérations étaient légales et régulières, à l'exception de celles d'Artemis (systèmes informatiques embarqués), d'ENIAC (nanoélectronique) et d'ECSEL (systèmes et composants électriques). L'assurance insuffisante apportée par les stratégies d'audit ex post d'Artemis et d'ENIAC s'est traduite par une opinion avec réserve. Ce fut également le cas pour ECSEL. En règle générale, les agences ont encore amélioré leurs procédures en prenant des mesures correctrices en réponse aux commentaires que nous avions formulés pour les exercices précédents. Nos rapports annuels spécifiques, ainsi que les deux synthèses relatives aux résultats de nos audits 2014 des agences, organismes et entreprises communes, sont disponibles sur notre site web (eca.europa.eu).

**52 rapports annuels spécifiques**
**sur les agences, organismes et entreprises communes de l'UE répartis dans toute l'Union**

Siège d'Europol, La Haye (Pays-Bas).

## Rapports spéciaux produits en 2015

Outre nos rapports annuels et nos rapports annuels spécifiques, nous publions, tout au long de l'année, des rapports spéciaux relatifs à des audits de conformité et de la performance sur des domaines budgétaires ou des questions de gestion spécifiques de notre choix. Nous sélectionnons et concevons ces activités d'audit de manière à maximiser leur incidence, et donc à utiliser au mieux nos ressources. Nos audits de la performance couvrent souvent plusieurs exercices, la complexité de leur matière impliquant que leur achèvement peut prendre plus d'une année.

En 2015, nos rapports spéciaux ont porté sur des sujets en lien avec les objectifs généraux de l'UE en matière de valeur ajoutée et de croissance, ainsi qu'avec la réponse de l'Union aux défis mondiaux, parmi lesquels la durabilité des finances publiques, l'environnement et le changement climatique.

Des résumés succincts des 25 rapports spéciaux produits par la Cour en 2015 sont présentés ci-après sous les titres correspondant aux rubriques du cadre financier pluriannuel.

### Étapes principales d'une activité d'audit de la performance ou de conformité sélectionnée

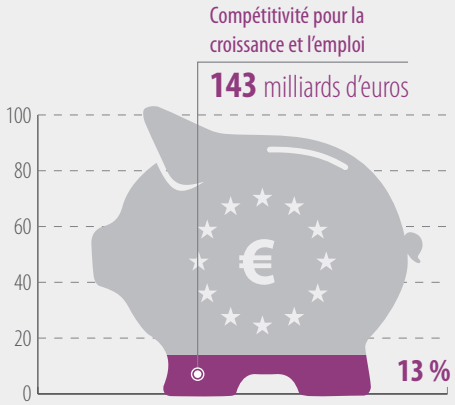


## Croissance intelligente et inclusive

La **croissance intelligente et inclusive** constitue le plus important volet de dépenses dans le budget de l'UE. Elle couvre deux domaines: la **Compétitivité pour la croissance et l'emploi** et **Cohésion économique, sociale et territoriale**.

La rubrique **Compétitivité pour la croissance et l'emploi** comprend le financement pour les réseaux transeuropéens d'énergie, de transport et de télécommunications, le développement des entreprises, la recherche et l'innovation, l'éducation et la formation, la politique sociale, etc. Les dépenses affectées à ce domaine s'élèvent à 143 milliards d'euros pour l'ensemble de la période de programmation 2014-2020, soit 13 % du budget total de l'UE. Le budget pour 2015 était de 15,7 milliards d'euros.

- **Le transport fluvial en Europe: aucune amélioration significative de la part modale et des conditions de navigabilité depuis 2001 (rapport spécial n° 1/2015)** – Nous avons évalué si les projets cofinancés par le budget de l'UE ont contribué efficacement à augmenter la part modale du transport fluvial de marchandises et à améliorer la navigabilité, et si les stratégies de l'UE en matière de transport fluvial étaient cohérentes et fondées sur des analyses pertinentes et approfondies.

  Notre audit a permis de constater que les progrès enregistrés étaient lents en raison d'une incapacité à éliminer les goulets d'étranglement. Les projets cofinancés par l'UE n'ont pas été mis en œuvre de manière efficace. De plus, le transport fluvial n'a pas gagné de terrain en tant qu'alternative au transport routier et la navigabilité ne s'est pas améliorée. Les États membres n'ont guère prêté attention aux voies navigables intérieures, en dépit du fait que la Commission en avait fait une priorité. Une stratégie générale cohérente entre les États membres reliés par les corridors principaux faisait défaut et les stratégies de l'UE n'accordaient pas une attention suffisante à l'entretien des cours d'eau et aux aspects politiques et environnementaux. Les États membres devraient donner un degré de priorité plus élevé aux projets dans le secteur du transport fluvial qui apportent les avantages les plus grands et les plus immédiats, tandis que la Commission devrait centrer ses financements sur les projets pour lesquels il existe des plans avancés pour éliminer les goulets d'étranglement.

  Au cours de la période 2007-2013, les projets de l'UE dans le domaine du transport fluvial ont bénéficié d'un financement de 1,3 milliard d'euros au titre du réseau transeuropéen de transport, du Fonds européen de développement régional et du Fonds de cohésion.

- **Le soutien financier apporté par l'UE permet-il de répondre de façon appropriée aux besoins des microentrepreneurs? (rapport spécial n° 8/2015)** – Nous avons évalué si le soutien financier apporté par le Fonds social européen (FSE) et l'instrument européen de microfinancement Progress a permis de satisfaire les besoins des microentrepreneurs.

  L'audit a révélé des faiblesses dans la programmation et la conception de l'aide financière apportée par le FSE, ainsi qu'un manque d'informations fiables en matière de suivi sur la performance. Ni la Commission ni les États membres ne disposaient d'informations comparatives sur les coûts administratifs pour chaque État membre et pour les différents mécanismes de financement. Ces problèmes sont susceptibles de nuire à l'efficacité de l'aide financière apportée par l'UE aux microentrepreneurs. Les États membres devraient procéder à des évaluations des besoins lorsqu'ils conçoivent des instruments de financement et lorsqu'ils établissent des programmes opérationnels qui comportent une aide financière de l'UE destinée aux microentrepreneurs. La Commission devrait subordonner l'utilisation, par les États membres, des instruments financiers relevant du FSE à l'existence d'un système solide de gestion des risques.

  Un microfinancement concerne généralement un montant inférieur à 25 000 euros. Il porte d'ailleurs souvent sur moins de 10 000 euros. Dans les États membres de l'UE, la demande totale pour de tels niveaux de financement représente plus de 12 milliards d'euros, d'après les estimations. Parmi les exemples cités dans le rapport figurent un montant de 5 000 euros pour agrandir un kiosque en ville et une subvention de 9 500 euros octroyée pour permettre la construction d'une aire de jeu pour enfants et d'un magasin de vêtements.

- **Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour améliorer la sécurité de l'approvisionnement énergétique en développant le marché intérieur de l'énergie (rapport spécial n° 16/2015)** – Nous avons cherché à déterminer si la mise en œuvre des mesures prises dans le cadre de la politique relative au marché intérieur de l'énergie et les dépenses de l'UE en faveur des infrastructures énergétiques ont contribué de manière efficace à la sécurité de l'approvisionnement énergétique.

  L'audit a permis de constater que les infrastructures énergétiques en Europe ne sont généralement pas encore conçues pour des marchés pleinement intégrés et, par conséquent, ne permettent pas, actuellement, d'assurer efficacement la sécurité de l'approvisionnement en énergie. Le soutien financier relevant du budget de l'UE en matière d'infrastructures énergétiques n'a que faiblement contribué au marché intérieur de l'énergie et à la sécurité de l'approvisionnement en énergie. La Commission européenne devrait recenser les infrastructures énergétiques qui ne sont pas activement utilisées sur le territoire de l'UE, et travailler avec les États membres pour éliminer les obstacles à leur utilisation au sein du marché intérieur de l'énergie. Par ailleurs, elle devrait rechercher de nouveaux moyens pour que l'énergie dans un État membre soit mise à la disposition de clients dans un autre État membre.

  Le marché intérieur de l'énergie devrait permettre la libre circulation et le commerce sans frontières du gaz et de l'électricité dans l'ensemble de l'Union. Le budget de l'UE a supporté le financement d'infrastructures énergétiques à hauteur de 3,7 milliards d'euros entre 2007 et 2013, auxquels devraient s'ajouter près de 7,4 milliards d'euros entre 2014 et 2020. Le rapport souligne toutefois que l'objectif de l'UE consistant à réaliser le marché intérieur de l'énergie pour 2014 n'a pas été atteint.

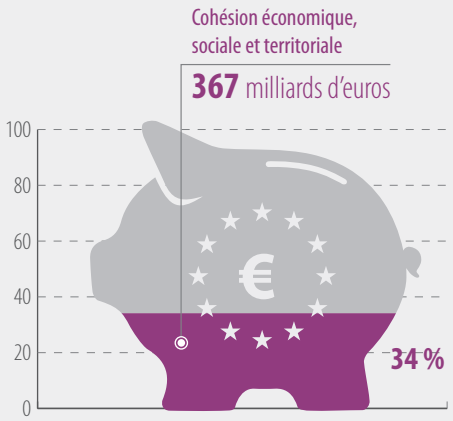


## Croissance intelligente et inclusive

La rubrique **Cohésion économique, sociale et territoriale** englobe la politique régionale qui a pour objectifs d'aider les pays et les régions de l'UE les moins développés à rattraper leur retard, de consolider la compétitivité de toutes les régions et de développer la coopération interrégionale.

Les dépenses affectées à la cohésion s'élèvent à 367 milliards d'euros pour l'ensemble de la période de programmation 2014-2020, soit 34 % du budget total de l'UE. Le budget pour 2015 était de 51,1 milliards d'euros.

- **Les problèmes liés aux marchés publics dans le cadre des dépenses de cohésion de l'UE nécessitent des efforts supplémentaires (rapport spécial n° 10/2015)** – Nous avons examiné si la Commission et les États membres prennent des mesures appropriées et efficaces pour répondre au problème des erreurs affectant les marchés publics dans le domaine de la cohésion.

  L'audit a permis de constater que la passation de marchés par les autorités publiques dans l'UE pose toujours des problèmes considérables. Bien que la Commission et les États membres aient commencé à s'attaquer à cette problématique, il reste encore beaucoup à faire. Des erreurs graves se sont traduites par un manque de concurrence loyale et par l'attribution de marchés à des soumissionnaires qui n'étaient pas les mieux placés. L'analyse des erreurs n'est guère systématique et il y a un manque de données suffisamment détaillées, solides et cohérentes sur la nature et l'ampleur des erreurs. Si la situation ne s'est pas améliorée d'ici la fin de 2016, nous recommandons de suspendre les paiements pour la période 2014-2020 aux États membres concernés.

  Entre 2007 et 2013, 349 milliards d'euros ont été affectés aux dépenses relevant de la politique de cohésion, par l'intermédiaire du Fonds européen de développement régional, du Fonds de cohésion et du Fonds social européen. Une partie importante de ce montant est dépensée par voie de marchés publics. La Cour des comptes européenne a détecté des erreurs dans environ 40 % des projets contrôlés dans le cadre de ses travaux sur le thème des marchés publics pour ses rapports annuels relatifs aux exercices 2009 à 2013.

- **Financement, par l'UE, des stations d'épuration des eaux urbaines résiduaires dans le bassin du Danube: de nouveaux efforts sont nécessaires pour aider les États membres à réaliser les objectifs de la politique de l'Union en matière d'eaux usées (rapport spécial n° 2/2015)** – Nous avons évalué si le Fonds européen de développement régional et le Fonds de cohésion ont aidé efficacement les États membres situés dans le bassin du Danube à réaliser les objectifs de la politique de l'UE en matière d'eaux usées.

  L'audit a permis d'établir que si les dépenses de l'UE ont bien joué un rôle déterminant dans les progrès réalisés par la République tchèque, la Hongrie, la Roumanie et la Slovaquie, ces quatre pays ont tous accusé du retard dans le respect des règles et dans l'absorption des fonds européens mis à leur disposition. Bien que leurs stations aient généralement traité les eaux usées de manière appropriée, leur manière de gérer les boues d'épuration et les surcharges dues aux eaux pluviales laissait parfois à désirer. Un tiers des stations étaient surdimensionnées et potentiellement non viables. Les pays bénéficiaires absorbaient lentement les fonds européens mis à leur disposition et risquaient dès lors de perdre la source de financement apportée par l'UE ou de devoir demander davantage d'argent au niveau national. La Commission devrait renforcer ses exigences en matière d'établissement de rapports et les États membres devraient mettre en place des dispositions légales afin d'assurer rapidement le raccordement au réseau d'assainissement public. La Commission et les États membres devraient fixer des critères pour tous les types d'usage des boues d'épuration et garantir un suivi rigoureux des polluants.

  Le bassin du Danube est le plus grand d'Europe. L'UE a contribué à hauteur de 7,9 milliards d'euros à des projets de traitement des eaux résiduaires dans les quatre États membres audités au cours des périodes de programmation 2000-2006 et 2007-2013.

- **La qualité des eaux dans le bassin du Danube: la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau a progressé, mais des efforts restent à faire (rapport spécial n° 23/2015)** – Nous avons évalué si la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau par la République tchèque, la Hongrie, la Roumanie et la Slovaquie a conduit à une amélioration de la qualité des eaux de surface dans le bassin du Danube.

  L'audit a permis de constater que les choses ne se sont guère améliorées depuis 2004, soulignant que ces progrès limités s'expliquaient principalement par le fait que les plans des pays concernés n'étaient pas «suffisamment ambitieux». Nous avons mis en évidence l'absence de mesures ciblées pour les masses d'eau dont la qualité est insuffisante. Nous avons également relevé des lacunes dans les systèmes de suivi. Ces insuffisances expliquent le manque de données concernant aussi bien les types que les sources de pollution qui empêchent une masse d'eau d'atteindre un état satisfaisant. En outre, pour un grand nombre de masses d'eau, les États membres ont dérogé, sans justification suffisante, à d'importantes échéances. Nos recommandations portaient notamment sur l'amélioration des systèmes de suivi et de diagnostic, sur le renforcement des critères applicables aux inspections et sur le recours éventuel à des redevances ou à des mesures fiscales pour décourager les émissions.

  Entre 2007 et 2013, 6,35 milliards d'euros destinés au traitement des eaux résiduaires ont été alloués aux États membres situés dans le bassin du Danube au titre du Fonds européen de développement régional ou du Fonds de cohésion. Au cours de la même période, 6,39 milliards d'euros ont été octroyés au titre du Fonds européen agricole pour le développement rural pour dédommager les agriculteurs ayant pris des mesures agroenvironnementales.

- **La garantie pour la jeunesse de l'UE: les premières mesures ont été prises, mais des risques pour la mise en œuvre s'annoncent (rapport spécial n° 3/2015)** – Nous avons évalué si la Commission avait apporté un soutien approprié aux États membres lors de la mise en place du dispositif de garantie pour la jeunesse, et examiné les risques possibles en ce qui concerne sa mise en œuvre.

  L'audit a permis de recenser trois facteurs risquant de compromettre la bonne mise en œuvre de l'initiative en faveur d'une garantie pour la jeunesse de l'UE: la disponibilité d'un financement total suffisant, la définition d'une offre «de qualité», ainsi que la manière dont la Commission assure le suivi du dispositif et rend compte des résultats de ce dernier. La Commission a bien apporté en temps utile un soutien approprié aux États membres lors de la mise en place de leurs dispositifs de garantie pour la jeunesse. Elle n'a cependant pas réalisé d'analyse d'impact détaillant les coûts et les avantages escomptés, malgré le fait que ce soit une procédure standard. Bien que la Commission ait demandé aux États membres de fournir une estimation du coût lors de la présentation de leurs plans de mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, des informations importantes faisaient défaut dans certaines réponses et aucune estimation du coût des réformes structurelles nécessaires n'était fournie.

  Le dispositif de garantie pour la jeunesse a été créé en juin 2013 pour faire face à l'aggravation de la situation des jeunes chômeurs, qui s'était encore dégradée du fait de la crise économique et financière. Entre 2014 et 2020, le dispositif sera financé partiellement – à hauteur de 12,7 milliards d'euros – sur le budget de l'Union par l'intermédiaire du Fonds social européen et d'une initiative pour l'emploi des jeunes mise en place à cet effet.

- **Soutien de la Commission dans le cadre des équipes d'action pour les jeunes: une réorientation bien réelle des fonds du FSE, mais insuffisamment axée sur les résultats (rapport spécial n° 17/2015)** – Nous avons évalué si les propositions avancées en 2012 par les équipes d'action pour les jeunes, concernant l'usage à faire des ressources du FSE afin d'obtenir plus rapidement des résultats plus tangibles pour les jeunes chômeurs, ont été mises à profit pour réorienter les fonds du FSE.

  L'audit a révélé que les équipes d'action pour les jeunes mises en place par la Commission ont certes permis de réorienter les fonds vers le soutien aux jeunes, mais elles n'ont formulé que peu de propositions. La Commission a joué un rôle de conseil auprès des États membres, mais elle n'a pas pu le jouer pleinement, car les informations disponibles étaient insuffisantes, en quantité et en qualité. L'intervention s'est traduite par la reprogrammation et la réaffectation de fonds du FSE; toutefois, la Commission, lors de l'évaluation des modifications à apporter aux programmes opérationnels, s'est essentiellement préoccupée de questions d'ordre budgétaire. Pour les initiatives de ce type, il est impératif de mieux gérer les attentes lorsque les promesses risquent de s'avérer irréalistes au regard des résultats que peut effectivement obtenir la Commission.

  Celle-ci a créé les équipes d'action pour les jeunes en 2012, dans le cadre de son initiative sur les perspectives d'emploi des jeunes. Ces équipes ont réuni des experts issus des États membres ainsi que de la Commission, dans les 8 États où le taux de chômage des jeunes était le plus élevé. L'intervention des équipes concernait près de 10 milliards d'euros de fonds du FSE qui restaient disponibles dans ces États membres.

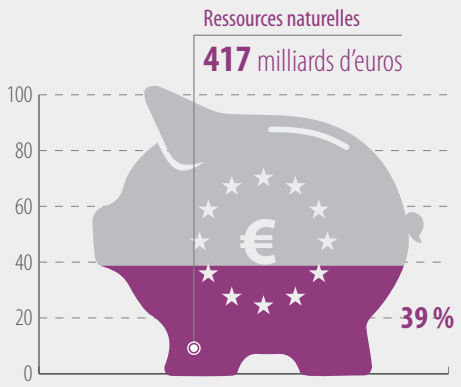


## Croissance durable: ressources naturelles

Cette rubrique budgétaire englobe la politique agricole commune (PAC), la politique commune de la pêche (PCP), le développement rural et les mesures environnementales de l'UE. Les trois quarts de ces dépenses prennent la forme de paiements directs aux agriculteurs et d'un soutien aux marchés agricoles. Un cinquième de ces dépenses est affecté au développement rural.

Les dépenses relevant de cette rubrique s'élèvent à 417 milliards d'euros pour l'ensemble de la période de programmation 2014-2020, soit 39 % du budget total de l'UE. Le budget pour 2015 était de 56 milliards d'euros.

- **Quelle a été la contribution de l'assistance technique dans le domaine de l'agriculture et du développement rural? (rapport spécial n° 4/2015)** – Nous avons examiné l'utilisation des fonds relevant de l'assistance technique dans le domaine de l'agriculture et du développement rural pour la période de programmation 2007-2013. L'audit a porté essentiellement sur la régularité, l'efficacité et l'efficience du financement au niveau de la Commission et dans les États membres.

  Il a permis de constater que ni la Commission européenne ni les États membres n'étaient en mesure de démontrer à quel point le recours à l'assistance technique dans le domaine de l'agriculture et du développement rural avait favorisé l'efficience budgétaire et contribué aux objectifs de la politique agricole commune. Les réseaux ruraux, dont l'objectif est d'encourager la coopération, le partage des connaissances et l'innovation dans le secteur agricole, constituent un excellent vecteur pour l'assistance technique. Néanmoins, dans la plupart des cas, les ressources destinées au renforcement des capacités avaient souvent été utilisées pour alléger la charge pesant sur les budgets administratifs généraux. La Commission devrait préciser la portée et les conditions d'application de l'assistance technique dispensée par les États membres dans le domaine du développement rural et suivre de près sa mise en œuvre.

  Pour la période 2007-2013, les États membres avaient prévu d'utiliser 1,5 milliard d'euros au titre de l'assistance technique sur le budget de l'UE, dans la limite d'un plafond de 4 % de l'enveloppe nationale consacrée au développement rural. Pour la période 2014-2020, ce chiffre est de l'ordre de 1,9 milliard d'euros.

- **Les instruments financiers constituent-ils un outil efficace et prometteur dans le domaine du développement rural? (rapport spécial n° 5/2015)** – Nous avons cherché à déterminer si les instruments financiers mis en œuvre dans le cadre de la politique de développement rural de l'UE avaient été conçus et gérés de manière satisfaisante au cours de la période de programmation 2007-2013.

  L'audit a révélé que les instruments avaient été inefficaces jusque-là. Cela tenait principalement au fait qu'ils étaient surcapitalisés et que leur potentiel sur le plan des effets de levier et de renouvellement souhaités n'a pas été exploité. Les arguments en faveur de la mise en place d'instruments financiers pendant la période de programmation 2007-2013 n'étaient pas clairs. Aucune information fiable et quantifiable ne permettait de justifier les types d'instrument financier mis en place, de déterminer l'importance de la demande d'instruments financiers dans le domaine de l'agriculture ou de démontrer que le montant du capital affecté au fonds était approprié. Il conviendrait d'inciter plus efficacement les États membres à mettre en place des instruments financiers en faveur du développement rural et à stimuler la demande des agriculteurs ou des autres bénéficiaires, et d'établir des normes et des valeurs cibles appropriées pour les effets de levier et de renouvellement au cours de la période 2014-2020.

  À la fin de 2013, l'UE et les États membres avaient investi quelque 700 millions d'euros dans des fonds de garantie et d'emprunt mis en place dans le domaine du développement rural. Pour la période 2014-2020, la Commission souhaite que les États membres s'engagent à les utiliser au moins deux fois plus.

## Gros plan sur un audit de la performance: L'intégrité et la mise en œuvre du système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (SEQE-UE) (rapport spécial n° 6/2015)

Le système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (SEQE-UE) est quelque peu différent des autres politiques et programmes que nous auditons, en ce sens qu'il ne bénéficie pas d'un financement important sur le budget de l'UE. Il n'empêche qu'il a un impact considérable sur la mise en œuvre des politiques dans l'Union et sur la qualité de vie des citoyens européens. Instauré en 2005, le SEQE-UE est souvent cité ailleurs dans le monde comme la nouvelle politique de référence en matière de changement climatique et de mécanisme d'échange de droits d'émission. On pourrait donc s'attendre à voir un cadre approprié, prévoyant une réglementation et une surveillance du marché, une sécurité juridique et des systèmes pour traiter les informations fondamentales. En outre, il faudrait que les «rouages» des systèmes de mise en œuvre soient bien huilés.

À la fin 2013, nos auditeurs ont examiné le cadre mis en place pour protéger l'intégrité du SEQE-UE, ainsi que les systèmes destinés à mettre en œuvre ce dernier au sein de la Commission et dans les États membres jusqu'à la phase 2 (fin 2012). Cet audit de la performance a été décidé en raison des risques liés à la création d'un marché qui

fonctionne pour réaliser la politique de l'UE en matière de changement climatique et de la difficulté de contrôler une activité aussi intangible (comment mesurer de l'air chaud?).

Nos auditeurs ont vérifié si le SEQE-UE était géré de façon adéquate. Pour ce faire, ils ont non seulement procédé à des contrôles documentaires et à des entretiens avec des agents chargés de la gestion du SEQE-UE à la Commission européenne à Bruxelles, mais se sont aussi rendus dans 5 États membres (Allemagne, France, Italie, Pologne et Royaume-Uni) pour rencontrer les autorités compétentes. Ils ont en outre examiné les documents fournis par 2 autres pays de l'Union (Grèce et Espagne) et consulté des experts en la matière. Ils ont également obtenu des éléments probants en examinant les données figurant dans les

documents des autorités nationales, relatives à 150 installations sélectionnées dans les 7 pays concernés, et analysé les données du journal des transactions de l'UE. Ils n'ont toutefois pas pu se rendre dans les installations proprement dites, étant donné que celles-ci ne perçoivent pas de fonds européens pour faire fonctionner le SEQE-UE et que, dès lors, notre institution ne dispose pas des droits d'accès pour un audit.

Les éléments probants recueillis par les auditeurs ont révélé l'absence de surveillance du marché des émissions ainsi qu'une coopération insuffisante entre les régulateurs. Pour illustrer ses constatations spécifiques, notre équipe d'audit a estimé qu'il fallait une définition juridique plus claire des quotas d'émission et que les procédures mises en place pour l'ouverture des comptes SEQE-UE dans le registre de l'Union et pour surveiller les transactions étaient inappropriées pour garantir des contrôles suffisants et empêcher ainsi les abus. La situation tenait du cercle vicieux: les États membres ne pouvaient surveiller efficacement les transactions transfrontalières parce qu'ils ne disposaient pas d'un accès direct à la base de données centrale, mais la Commission ne le pouvait pas non plus, car il n'existait aucune base réglementaire l'autorisant à le faire. Nos auditeurs ont également relevé que les systèmes mis en place pour la surveillance et la déclaration des émissions n'étaient pas harmonisés et présentaient des faiblesses, et qu'il y avait des lacunes dans les orientations de la Commission et dans les déclarations à la fois de la Commission et des États membres.

À la lumière de nos constatations, nous en sommes arrivés à la conclusion que le cadre destiné à protéger l'intégrité du marché n'était pas suffisamment solide et que des faiblesses importantes avaient affecté la mise en œuvre lors de la phase écoulée, certaines d'entre elles nécessitant des mesures correctrices au cours de la phase actuelle. En dépit des problèmes évoqués plus haut, notre rapport précise clairement que ce système innovant n'a cessé d'être amélioré. Les débats et les réformes relatifs au SEQE-UE, qui étaient en cours au moment de la publication de notre rapport, sont centrés sur l'efficacité du système et sur la manière de traiter l'excédent. Notre audit ne s'est pas intéressé à ces aspects. Cela étant, notre rapport a permis de montrer qu'il convient également d'examiner les questions fondamentales de l'intégrité du marché et la mise en œuvre du système, afin que l'UE puisse être certaine que cette politique phare est mieux à même d'aboutir à des réductions d'émissions et à la mise en place de technologies à faible intensité en carbone.

Nous avons formulé, à l'intention de la Commission et des États membres, une série de recommandations pratiques susceptibles de les aider à améliorer l'intégrité du marché et la mise en œuvre du système afin de faire de ce dernier un outil plus performant pour atteindre les objectifs en matière de changement climatique pour 2020 et au-delà. Dans ses réponses à notre rapport, la Commission a admis que certains problèmes résiduels importants relatifs à la réglementation et à la surveillance du marché des émissions devraient être traités afin de renforcer, le cas échéant, l'intégrité du marché, tout en assurant que de nombreuses améliorations résolvant spécifiquement des problèmes relevés dans nos observations sont déjà en place pour la phase 3 (2013-2020).

Notre rapport a suscité un grand intérêt de la part des médias et a été présenté aux journalistes accrédités auprès de l'UE lors d'un point de presse organisé à Bruxelles. Les médias de l'Union et du monde entier ont expliqué que le SEQE-UE requérait une surveillance renforcée afin d'améliorer le marché du carbone, ainsi qu'une meilleure protection contre les abus, et notamment les risques de fraude à la TVA toujours bien présents. Comme c'est le cas pour tous nos rapports spéciaux, le Membre de la Cour responsable du rapport, M. Kevin Cardiff, l'a présenté à la commission du contrôle budgétaire du Parlement européen, ainsi qu'aux commissions de l'environnement du Parlement et du Conseil afin de procéder à un échange de vues utile pour les futures décisions relatives aux règles et règlements concernés. Tant le Parlement que le Conseil ont accueilli favorablement nos observations et recommandations et examineront toute future proposition d'amélioration possible de l'intégrité et de la mise en œuvre du système.

L'équipe d'audit (de gauche à droite): Stefan Den Engelsen, Emese Fésűs, Kevin Cardiff et Colm Friel.

- **La Commission gère-t-elle correctement les accords de partenariat dans le domaine de la pêche? (rapport spécial n° 11/2015)** – Nous avons évalué si les accords étaient bien gérés. L'audit visait à examiner le processus de négociation et la mise en œuvre des accords, le suivi des captures assuré par la Commission, et la sélection ainsi que le contrôle des actions financées.

  Il a permis de constater que, même si les accords sont globalement bien gérés, les tonnages négociés sont souvent plus élevés que les captures déclarées pour les périodes précédentes, ce qui se traduit par une sous-utilisation régulière des possibilités de pêche. Puisque l'Union acquitte l'intégralité de sa contribution indépendamment des possibilités de pêche utilisées, le prix effectivement payé est souvent supérieur au prix unitaire négocié.

  Des données fiables, cohérentes et complètes sur les captures effectives de poisson réalisées par la flotte de l'UE faisaient également défaut. La Commission devrait tenir compte, lors de la négociation de nouvelles modalités, des taux d'utilisation passés et lier plus étroitement le montant des droits d'accès aux captures effectives, tout en veillant à ce que les États membres du pavillon utilisent pleinement la nouvelle base de données sur les captures et à ce que celle-ci fournisse des informations fiables qui, en outre, puissent être contrôlées et tenues à jour.

  Les accords sont censés garantir la durabilité des activités de pêche couvertes, car les navires de l'UE ne sont autorisés à pêcher que les surplus de ressources des pays partenaires. Cependant, les auditeurs doutent qu'il soit possible de déterminer avec certitude les «surplus», étant donné que des informations fiables sur les stocks halieutiques font défaut.

- **La priorité que s'était fixée l'UE de promouvoir une économie rurale fondée sur la connaissance a souffert de la mauvaise gestion des mesures de transfert de connaissances et de conseil (rapport spécial n° 12/2015)** – Nous avons examiné si des systèmes de gestion et de contrôle étaient en place pour assurer efficacement le transfert de connaissances et l'application des mesures de conseil dans le domaine du développement rural.

  L'audit a permis d'établir que les programmes de formation professionnelle et de conseil dans les zones rurales financés par l'UE sont trop coûteux, font souvent double emploi avec des programmes existants et favorisent les prestataires de formations bien établis. Il a mis en évidence l'insuffisance des procédures de gestion des États membres ainsi que celle de la supervision de la Commission. Les États membres s'en remettaient trop souvent aux propositions des formateurs et considéraient toute formation comme «satisfaisante» et éligible au bénéfice d'une aide publique. En l'absence de sélection équitable et transparente, les prestataires établis de longue date étaient sélectionnés de manière récurrente et bénéficiaient de la majeure partie des financements. Les États membres devraient sélectionner des activités de formation qui répondent aux besoins en matière de compétences recensés au moyen d'une analyse récurrente, et éviter que le processus de sélection ne soit piloté par les prestataires eux-mêmes.

  L'UE soutient des projets ruraux dans les domaines de la formation et du conseil par l'intermédiaire du Fonds européen agricole pour le développement rural. Pour la période 2007-2013, 1,3 milliard d'euros ont été réservés à ces activités. Le cofinancement des États membres a porté le total de l'aide publique à 2,2 milliards d'euros. Pour la période 2014-2020, le montant pourrait dépasser 4 milliards d'euros.

- **Le rapport coût-efficacité du soutien apporté par l'UE aux investissements non productifs au titre du développement rural dans le domaine de l'agriculture (rapport spécial n° 20/2015)** – Nous avons examiné le rapport coût-efficacité des investissements non productifs (INP) dans le cadre de la contribution à l'objectif du Fonds européen agricole pour le développement rural visant une utilisation durable des terres agricoles au cours de la période de programmation 2007-2013.

  L'audit a permis de conclure que l'aide aux INP a bien contribué à la réalisation des objectifs, mais pas avec un rapport coût-efficacité suffisant, en raison du fait que les coûts de 75 % des projets visités étaient excessivement élevés. Même si bon nombre de ces projets présentaient des caractéristiques rémunératrices évidentes, ils étaient intégralement financés par des deniers publics. Les auditeurs se sont rendus dans les 4 États membres qui avaient utilisé 80 % des fonds de l'UE consacrés aux INP: le Portugal, le Danemark, le Royaume-Uni (Angleterre) et l'Italie (Pouilles). Ils ont constaté que seuls 5 des 28 projets audités présentaient un bon rapport coût-efficacité. Le rapport souligne que les projets de l'échantillon ne sont pas nécessairement les seuls concernés, car les problèmes résultaient de faiblesses affectant les systèmes de gestion et de contrôle des États membres.

  Les investissements non productifs sont des investissements qui ne génèrent pas de rendements, revenus ou recettes élevés et n'augmentent pas considérablement la valeur de l'exploitation du bénéficiaire, mais qui ont un impact positif sur l'environnement.

- **Aide de l'UE en faveur des infrastructures rurales: une bien meilleure utilisation des ressources est possible (rapport spécial n° 25/2015)** – Nous avons examiné si la Commission européenne et les États membres étaient parvenus à optimiser l'utilisation des ressources affectées à des investissements dans des infrastructures (routes, systèmes d'adduction d'eau, écoles, etc.) dans le cadre des programmes de développement rural.

  Même si, dans certains cas, les projets d'infrastructure ont généré des retombées positives pour les zones rurales, l'audit a révélé que les États membres et la Commission, dans le cadre d'une gestion partagée, n'étaient parvenus à optimiser l'utilisation des ressources que dans une moindre mesure. Il aurait été possible de faire beaucoup mieux avec les fonds disponibles. Les États membres n'ont pas toujours justifié clairement le besoin de recourir aux fonds de l'UE en faveur du développement rural et se sont attachés à éviter les doubles financements plutôt qu'à arriver à une coordination efficace avec les autres fonds. Le risque que les projets auraient de toute façon été menés, sans financement de l'UE, n'a pas été géré efficacement, même si certaines bonnes pratiques ont été constatées. Selon l'audit, la Commission a adopté depuis 2012 une approche plus proactive et mieux coordonnée. Si celle-ci est mise en œuvre correctement, une amélioration de la gestion financière devrait se faire sentir au cours de la période de programmation 2014-2020.

  Entre 2007 et 2013, 13 milliards d'euros de fonds de l'UE ont été affectés aux infrastructures rurales dans le cadre des programmes de développement rural. Avec les fonds nationaux, le budget total s'élevait à près de 19 milliards d'euros.

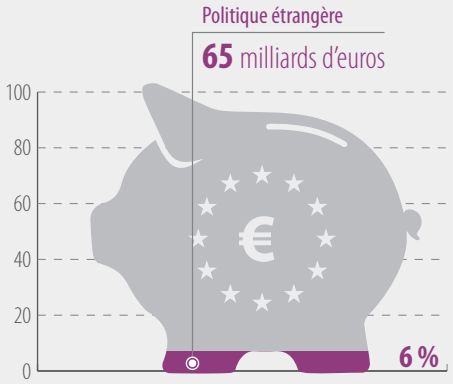


## L'Europe dans le monde

La rubrique L'Europe dans le monde couvre les relations extérieures de l'UE (sa «politique étrangère») – notamment les questions liées à l'élargissement – ainsi que l'aide au développement et l'assistance humanitaire fournies par l'Union.

L'UE a affecté à la réalisation de ces objectifs 65 milliards d'euros pour la période 2014-2020, soit 6 % du budget total. Le budget pour 2015 était de 7,5 milliards d'euros. Le Fonds européen de développement apporte des fonds supplémentaires, qui ne font pas partie du budget de l'UE et ne dépendent dès lors pas du cadre financier pluriannuel (CFP).

- **Mission de police de l'UE en Afghanistan (EUPOL): résultats mitigés (rapport spécial n° 7/2015)** – Nous avons cherché à déterminer si l'EUPOL avait fait l'objet d'une planification et d'une coordination efficaces, si elle avait reçu une aide et des orientations appropriées sur le plan opérationnel, si elle avait contribué à faire progresser la police nationale afghane et si la clôture de la mission avait été bien préparée.

  L'audit a permis de constater que l'EUPOL avait partiellement atteint son objectif d'aider à la mise en place d'une force de police viable et efficace, administrée par les Afghans eux-mêmes. En l'absence d'une force de police afghane entraînée et pleinement opérationnelle, et malgré des taux élevés d'analphabétisme et la corruption généralisée au sein de la police et du système judiciaire afghans, l'EUPOL a réussi à contribuer à une réforme du ministère de l'intérieur et à la professionnalisation de la police nationale. Toutefois, les faiblesses systémiques persistantes de la justice et de la police nationales mettent en péril la pérennité des résultats qu'elle a obtenus, ainsi que celle du secteur du maintien de l'ordre en général, après la clôture de la mission à la fin de 2016.

  Le coût total de la mission s'est élevé à quelque 400 millions d'euros pour la période allant de mai 2007 à décembre 2014, les coûts liés à la sécurité ayant représenté près d'un tiers de ce montant. À la fin 2014, l'UE avait diligenté un total de 32 missions de politique de sécurité et de défense commune, dont 16 étaient terminées et clôturées et 16 étaient toujours en cours.

- **L'aide de l'UE en faveur de la lutte contre la torture et de l'abolition de la peine de mort (rapport spécial n° 9/2015)** – Nous avons évalué l'efficacité de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme dans la promotion de la prévention de la torture, de la réhabilitation des victimes de la torture et de l'abolition de la peine de mort.

  L'audit a permis de constater que les projets qui bénéficient d'une aide de l'Union ont effectivement un impact, mais il arrive trop souvent qu'ils soient mal ciblés et qu'ils n'aient qu'une portée limitée en raison de la dispersion des fonds. Si ceux-ci étaient en général bien alloués, la Commission n'a pas suffisamment tenu compte des priorités en matière de droits de l'homme dans chacun des pays concernés. Souvent, les projets n'étaient pas bien coordonnés avec d'autres actions de l'UE, comme l'aide au développement et le dialogue politique. En règle générale, ils étaient mis en œuvre par des organisations motivées et dotées d'une bonne expertise, mais leur sélection manquait de rigueur. Les recommandations des auditeurs portaient sur le ciblage des ressources financières, la coordination avec les autres initiatives de l'UE, la sélection et la qualité des propositions de projets, la mesure de la performance et l'indépendance financière des organisations bénéficiaires.

  L'Union européenne agit par les canaux diplomatiques et octroie des subventions aux organisations non gouvernementales (ONG) au travers de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme. Pendant la période 2007-2013, la Commission a alloué plus de 180 subventions pour un montant total supérieur à 100 millions d'euros consacrés à des projets en lien avec la lutte contre la torture et l'abolition de la peine de mort.

- **Le soutien de l'UE aux pays producteurs de bois dans le cadre du plan d'action FLEGT (rapport spécial n° 13/2015)** – Nous avons examiné si la Commission avait bien géré l'aide apportée dans le cadre du plan d'action FLEGT (application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux) de l'UE visant à lutter contre l'exploitation illégale des forêts.

  L'audit a permis de constater que si le plan d'action était une initiative bienvenue, les résultats obtenus étaient globalement maigres. L'aide n'a pas été octroyée suivant des critères précis et son impact a été atténué en raison du grand nombre de pays en lice. Le degré d'avancement dans les pays concernés variait considérablement. Une planification déficiente de la part de la Commission ainsi que l'absence de priorités claires en matière de financement des pays producteurs de bois sont des facteurs qui ont largement contribué au manque de progrès. Il a été recommandé à la Commission de fixer des objectifs clairs et de déterminer les moyens de les atteindre. Quatre États membres n'ont pas encore intégralement appliqué le règlement de l'UE dans le domaine du bois, lequel a été établi pour empêcher le bois illégal d'être mis sur le marché dans l'UE.

  Un montant total de 300 millions d'euros a été octroyé à 35 pays dans le cadre du plan d'action pendant la période 2003-2013. Deux pays, l'Indonésie et le Ghana, étaient en bonne voie pour obtenir une autorisation pour leur bois. En général, cependant, les progrès étaient très lents et de nombreux pays éprouvaient des difficultés à surmonter les obstacles à la bonne gouvernance. Au cours des douze années qui ont suivi le lancement du plan d'action par la Commission, aucun pays partenaire n'a obtenu d'autorisation en bonne et due forme.

- **La Facilité d'investissement ACP apporte-t-elle une valeur ajoutée? (rapport spécial n° 14/2015)** – Nous avons examiné si la Facilité d'investissement a apporté une valeur ajoutée à la coopération au développement de l'UE avec les pays ACP.

  L'audit a permis de constater que la Facilité d'investissement apporte effectivement une valeur ajoutée à la coopération avec les pays ACP et cadre parfaitement avec les objectifs de la politique de l'UE dans ce domaine. À la fin de 2014, les lignes de crédit représentaient 28 % du portefeuille de la Facilité d'investissement, contre 14 % à la fin de 2010. Cette augmentation reflète l'importance que continue à revêtir le financement à long terme offert par la Facilité. Celle-ci a également eu un effet catalyseur en ce sens qu'elle a attiré des fonds supplémentaires. Les auditeurs ont relevé que l'obligation contractuelle d'informer les bénéficiaires finals du financement de la Banque européenne d'investissement (BEI) ou de la Facilité d'investissement n'était pas toujours respectée, et que l'assistance technique n'était pas toujours dirigée vers les petites et moyennes entreprises. Des recommandations ont été formulées sur la manière de traiter ces problèmes.

  Créée en 2013, la Facilité d'investissement ACP est financée par le Fonds européen de développement et gérée par la BEI. Elle a approuvé des projets de développement pour un montant total de 5,7 milliards d'euros au cours des dix dernières années. Elle propose des financements à moyen ou long terme et entend favoriser le développement durable sur les plans économique, social et environnemental.

- **L'aide en faveur des énergies renouvelables accordée en Afrique de l'Est au titre de la Facilité ACP-UE pour l'énergie (rapport spécial n° 15/2015)** – Nous avons examiné si la Commission a réussi à améliorer l'accès des personnes démunies d'Afrique de l'Est aux énergies renouvelables grâce à la Facilité pour l'énergie.

  L'audit a révélé que la Facilité avait obtenu quelques excellents résultats, mais doit néanmoins faire l'objet d'une meilleure surveillance. La Commission avait fait de bons choix parmi les projets proposés, mais elle n'avait pas suivi leur avancement d'assez près. Les rapports présentés par les gestionnaires de projet étaient de qualité inégale, et la Commission n'a pas essayé de les contraindre à respecter les obligations en la matière. Lorsque des projets étaient réputés rencontrer de graves difficultés, le personnel de la Commission n'a pas suffisamment recouru aux visites sur place ni aux études de suivi pour compléter les informations fournies par les responsables concernés. Notre rapport comporte des recommandations en vue d'une sélection plus rigoureuse des projets futurs, du renforcement de leur suivi et de l'amélioration de leur durabilité.

  Pendant la période 2006-2013, la Facilité ACP-UE pour l'énergie a été financée à hauteur de 475 millions d'euros par les Fonds européens de développement, essentiellement pour soutenir des projets en Afrique subsaharienne. À la mi-2014, 268 millions d'euros au total avaient été octroyés, dont 106 millions à des projets en Afrique de l'Est, région qui avait de loin le taux d'accès à l'électricité le plus bas d'Afrique.

- **Analyse des risques liés à une approche axée sur les résultats pour les actions de développement et de coopération de l'UE (rapport spécial n° 21/2015)** – Nous avons effectué cet audit parce que l'UE a récemment réaffirmé l'importance de recentrer sur les résultats ses politiques de développement et de coopération, actuellement axées sur les activités.

  Notre analyse nous a permis de relever 9 risques majeurs: l'utilisation d'une terminologie non uniforme concernant les résultats ou l'absence de chaîne logique et claire entre l'action, les réalisations, les effets et les impacts; la complexité accrue due à l'intégration de questions transversales dans les programmes de l'UE; l'absence d'harmonisation entre les instruments de distribution de l'aide, les cadres de résultats et les structures en matière d'obligation de rendre compte des partenaires au développement; un nombre insuffisant de rapports consolidés sur les résultats obtenus grâce à l'aide de l'UE ou l'absence de vue d'ensemble en la matière; l'absence de données suffisantes, pertinentes, fiables et actualisées; le fait de se concentrer sur le résultat de l'exécution budgétaire en tant qu'objectif; et les changements affectant le contexte dans lequel se déroulent les actions.

  Notre analyse a montré que la Commission avait correctement identifié ces risques dans toute une série de documents. Cependant, d'autres actions restent à accomplir afin d'exploiter pleinement le potentiel de ses initiatives visant à améliorer les résultats de l'UE pour le développement et la coopération. Dans ce contexte, nous avons formulé un certain nombre de recommandations dont la Commission devrait tenir compte.

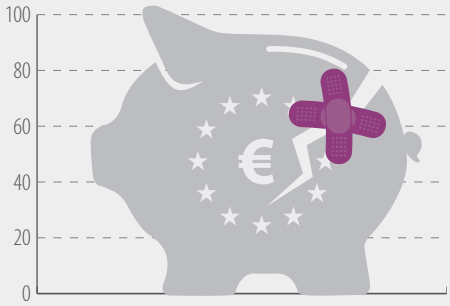


## Gouvernance économique et financière

Le cadre de gouvernance économique de l'UE vise à traiter des tendances économiques et financières problématiques, telles que des niveaux de dette ou des déficits publics excessifs, susceptibles de mettre un frein à la croissance et de menacer la durabilité des finances publiques. Il englobe également la mise en place d'une union bancaire au sein de l'UE.

## Gros plan sur un audit de la performance: L'assistance financière aux pays en difficulté (rapport spécial n° 18/2015)

Ces dernières années, notre institution s'est vu confier de nouvelles responsabilités dans le domaine de la gouvernance économique et financière. Elle y a répondu en développant l'expertise interne requise. Il s'agit de notre deuxième rapport dans ce domaine, après celui publié en 2014 sur l'Autorité bancaire européenne.

En 2008, l'Europe a été confrontée à une crise financière qui s'est muée en crise de la dette souveraine. Celle-ci s'explique par une conjonction de facteurs, comme la faiblesse de la surveillance bancaire, l'application de mauvaises politiques budgétaires et les difficultés rencontrées par de grandes institutions financières (dont le coûteux sauvetage a dû être financé avec l'argent du contribuable). La crise a déferlé sur les États membres de l'Union européenne en deux temps: elle a d'abord touché les pays situés en dehors de la zone euro (en 2008-2009), avant de s'étendre à cette dernière.

Notre équipe d'audit a examiné la gestion, par la Commission, de l'assistance financière fournie au cours de la crise au titre du mécanisme de soutien à la balance des paiements et du mécanisme européen de stabilisation financière, pour laquelle elle a emprunté sur les marchés financiers en utilisant le budget de l'UE comme garantie. L'audit a porté sur l'assistance financière accordée à la Hongrie, à la Lettonie, à la Roumanie, à l'Irlande et au Portugal, avec un accent particulier sur le rôle joué par la Commission dans ces programmes. Nos auditeurs ont également examiné la coopération de celle-ci avec ses partenaires, la Banque centrale européenne (BCE) à Francfort, et le Fonds monétaire international (FMI) à Washington. Ils ont recueilli des éléments probants au moyen d'analyses et de contrôles documentaires détaillés, ainsi qu'au travers d'entretiens avec des représentants de la Commission, des autorités nationales, de la BCE et du FMI. Ils n'ont pas audité les partenaires et n'ont pas vérifié les décisions prises au niveau politique de l'UE.

Notre audit a permis de constater que la Commission européenne n'était pas préparée aux premières demandes d'assistance au cours de la crise financière de 2008, parce que les signes avant-coureurs étaient passés inaperçus, ce qui explique en grande partie les importantes faiblesses initiales relevées dans le processus de gestion. Il a révélé quatre grandes pierres d'achoppement dans la gestion de la crise par la Commission, à savoir les différences dans les approches adoptées, le caractère limité du contrôle de la qualité, les faiblesses dans le suivi et les insuffisances dans la documentation. Pour illustrer ces faiblesses, nos auditeurs ont relevé plusieurs cas où les pays n'ont pas été traités de la même manière, alors qu'ils se trouvaient dans une situation comparable. Dans certains programmes, les conditions de l'assistance étaient moins strictes, ce qui permettait de les respecter plus aisément. L'audit a également permis d'observer que l'examen des principaux documents par les équipes de programme de la Commission était insuffisant, que les calculs sous-jacents n'ont été examinés par aucun vérificateur extérieur à l'équipe, que les travaux des experts n'ont fait l'objet d'aucun contrôle approfondi et que le processus de réexamen n'était pas bien documenté.

Cependant, les auditeurs ont constaté que, en dépit de son manque d'expérience, la Commission était parvenue à gérer des programmes d'assistance qui ont donné lieu à des réformes, ce qui peut être considéré comme un tour de force au vu du calendrier serré. En outre, ils ont pu voir que, à mesure que la crise prenait de l'ampleur, la Commission a mobilisé de plus en plus d'expertise au niveau interne et a noué un dialogue avec de nombreuses parties prenantes dans les pays concernés, tandis que les réformes ultérieures ont également permis d'améliorer la surveillance macroéconomique. Les auditeurs ont également noté plusieurs autres effets positifs: ainsi, les programmes ont atteint leurs objectifs, les objectifs de déficit révisés ont été réalisés pour la plupart, les déficits structurels se sont améliorés et les États membres ont en grande partie respecté les conditions énoncées dans leurs programmes respectifs, moyennant toutefois quelques retards. Les programmes ont conduit à des réformes. En règle générale, les pays ont poursuivi dans la voie des réformes requises par les conditions des programmes et, dans 4 des 5 pays concernés, le redressement de la balance courante a été plus rapide que prévu.

Nos auditeurs ont pu constater qu'un certain nombre de faiblesses décelées persistent et que la Commission doit renforcer ses procédures en matière de gestion de l'assistance financière. Nous avons formulé une série de recommandations à l'attention de la Commission européenne pour une gestion plus rigoureuse de l'assistance financière en cas de future demande adressée par un État membre en difficulté. Ce rapport a fait l'objet d'une large couverture, en particulier de la part des médias européens, mais également aux États-Unis et en Australie. À l'instar de tous nos rapports spéciaux, il sera présenté à nos parties prenantes du Parlement européen et du Conseil. C'est M. Baudilio Tomé Muguruza, le membre responsable de ce rapport, qui s'en chargera.

L'équipe d'audit (de gauche à droite): Didier Lebrun, Ignacio García de Parada, Kristian Sniter, Josef Jindra, Giuseppe Diana, Baudilio Tomé Muguruza, Adrian Savin, Daniela Hristova, Zacharias Kolias, Marco Fians et Daniel Costa de Magalhães.

- **La surveillance, par l'UE, des agences de notation de crédit est bien en place, mais elle n'est pas encore totalement efficace (rapport spécial n° 22/2015)** – Nous avons examiné si l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) a réussi à s'ériger en contrôleur des agences de notation présentes dans l'UE. La crise financière de 2008 a focalisé l'attention sur les agences de notation de crédit et sur leur impact sur les marchés financiers. À l'époque, ce secteur était à peine réglementé en Europe. L'Autorité européenne des marchés financiers a été instituée en 2011, avec pour mission d'enregistrer, de suivre et de surveiller les agences de notation de crédit.

  Notre audit nous a permis de conclure que, bien qu'elle fonde son approche en matière de surveillance sur des bases solides, ses règles et ses orientations sont encore incomplètes et que des risques non négligeables subsistent. Les auditeurs reconnaissent que l'AEMF est parvenue à réduire la durée moyenne du processus d'enregistrement, mais ils considèrent que ce dernier reste compliqué. Bien que les méthodes de notation de crédit doivent être rigoureuses, systématiques, sans discontinuité et pouvoir être validées, celles appliquées par l'AEMF sont axées essentiellement sur la rigueur. Les règles actuelles du dispositif d'évaluation du crédit de l'Eurosystème ne garantissent pas que toutes les agences de notation enregistrées par l'AEMF soient mises sur un pied d'égalité, ce qui a pour effet de créer un double marché et de défavoriser les petites agences.

  Notre rapport d'audit comporte un certain nombre de recommandations adressées à l'AEMF et portant sur l'enregistrement, la traçabilité du processus de recensement des risques, les procédures en matière de surveillance et les systèmes informatiques.

- **Une plus grande attention doit être accordée aux résultats pour une meilleure assistance technique à la Grèce (rapport spécial n° 19/2015)** – Nous avons examiné si la task force pour la Grèce a rempli son mandat et dans quelle mesure l'assistance qu'elle a fournie a contribué de manière efficace au processus de réforme. Cette task force a été mise sur pied par la Commission en 2011 dans le but de soutenir le programme d'ajustement économique de la Grèce en fournissant à ce pays une importante assistance technique.

  Les auditeurs ont vérifié si elle a rempli son mandat et dans quelle mesure l'assistance qu'elle a fournie a contribué de manière efficace aux réformes. Pour ce faire, ils ont recueilli des éléments probants auprès de la Commission, des prestataires de services, de l'administration grecque et d'autres parties prenantes.

  L'audit a permis de constater que l'assistance technique a été fournie aux autorités grecques conformément au mandat confié, mais qu'elle n'a pas permis aux réformes de progresser suffisamment. Vu l'urgence, la task force a été mise en place à la hâte, sans véritable analyse des autres possibilités et sans budget spécifique. Elle ne disposait pas non plus d'un document stratégique unique et exhaustif pour fournir l'assistance technique ou pour opérer un choix entre différentes priorités.

  L'assistance technique apportée était pertinente et globalement conforme aux exigences des programmes, et la task force a mis au point un système souple et diversifié pour la fournir. Toutefois, des faiblesses ont été constatées au niveau des projets.

Bâtiment du Parlement grec, Athènes (Grèce).

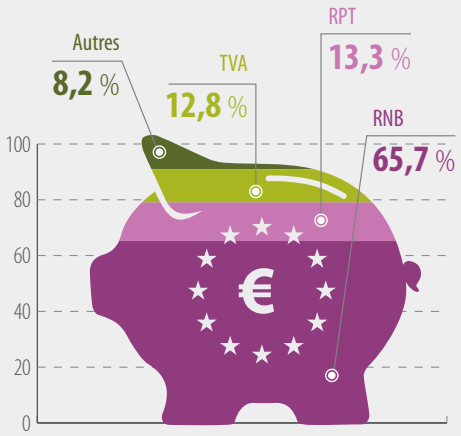


## Recettes

Le budget de l'UE est essentiellement financé par des recettes provenant de trois types de ressources propres: les ressources fondées sur le revenu national brut (RNB), celles fondées sur la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et les ressources propres traditionnelles (RPT), en particulier les droits de douane perçus sur les importations en provenance de pays tiers et les cotisations «sucre». L'Union perçoit également des impôts versés par ses fonctionnaires, des contributions payées par les pays tiers participant à des programmes spécifiques de l'UE, ainsi que des amendes infligées aux entreprises qui enfreignent la législation et la réglementation européennes. Les dépenses de l'UE doivent être intégralement couvertes par les recettes. Pour 2015, les recettes étaient de 141,3 milliards d'euros.

- **Lutte contre la fraude à la TVA intracommunautaire: des actions supplémentaires s'imposent (rapport spécial n° 24/2015)** – Nous nous sommes attachés à déterminer si l'Union européenne luttait efficacement contre la fraude à la TVA intracommunautaire. Chaque année, les groupes criminels organisés font perdre à l'Union européenne entre 40 et 60 milliards d'euros de recettes de TVA. Dès lors que les exportations de biens et de services entre États membres de l'UE sont exonérées de la TVA, les malfaiteurs peuvent se soustraire frauduleusement au paiement de celle-ci dans les deux pays. Cela entraîne une perte de recettes pour les États membres ainsi que pour l'Union.

  Notre audit a révélé des faiblesses importantes, qui montrent que le système n'est pas suffisamment efficace. L'UE dispose d'une série d'instruments pour lutter contre la fraude à la TVA intracommunautaire, mais certains doivent être renforcés ou utilisés de manière plus cohérente. Les contrôles croisés entre les données douanières et TVA ne sont pas efficaces dans la plupart des États membres visités; les administrations fiscales des États membres s'échangent les informations relatives à la TVA, mais l'exactitude, l'exhaustivité et l'actualité des données posent problème; enfin, il existe un manque de coopération ainsi qu'un chevauchement des compétences entre les autorités administratives, judiciaires et répressives.

  L'amélioration du système requiert des mesures de la part des États membres, du Parlement européen et de la Commission européenne.

## Avis émis en 2015

Nous contribuons également à l'amélioration de la gestion des finances de l'UE grâce aux avis que nous émettons sur les propositions de nouvelle législation, ou de modification de la réglementation existante, ayant une incidence financière. Ces avis sont demandés par les autres institutions de l'UE et utilisés par les autorités législatives – le Parlement et le Conseil – dans le cadre de leurs travaux. Nous pouvons également publier, de notre propre initiative, des documents et des analyses sur d'autres sujets.

En 2015, nous avons produit **huit avis** portant sur un certain nombre de domaines importants.

- Avis n° 1/2015 sur une proposition modifiant le règlement relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union;
- Avis n° 2/2015 sur une proposition de modification du règlement financier de l'Office communautaire des variétés végétales;
- Avis n° 3/2015 sur une proposition de règlement financier du Conseil de résolution unique;
- Avis n° 4/2015 concernant la proposition de règlement sur le Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI) – voir encadré;
- Avis n° 5/2015 sur une proposition de modification du règlement du comité budgétaire de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur;
- Avis n° 6/2015 sur une proposition de modification du règlement financier du Conseil de résolution unique;
- Avis n° 7/2015 concernant une proposition de modification du règlement relatif aux ressources propres traditionnelles, à la ressource propre fondée sur la TVA, à la ressource propre fondée sur le RNB, ainsi qu'aux mesures visant à faire face aux besoins de trésorerie;
- Avis n° 8/2015 sur une proposition de modification du règlement financier applicable au 11e Fonds européen de développement.

### Gros plan sur un avis – EFSI

Pour faire face au recul de l'investissement enregistré depuis 2007, la Commission a lancé, en novembre 2014, un «plan d'investissement pour l'Europe». La logique d'intervention sous-jacente au plan est que l'Europe fait face à des besoins d'investissement considérables et compte un grand nombre de projets économiquement viables en quête de financements. Le défi consiste à utiliser de façon productive l'épargne et la liquidité financière pour soutenir les emplois et la croissance de façon durable en Europe. Le plan ne doit pas grever les finances publiques nationales ni générer de nouvelles dettes. Lorsque le plan sera pleinement mis en œuvre, la Commission espère qu'il permettra la création de 1 à 1,3 million d'emplois nouveaux au cours des trois années à venir et que l'EFSI mobilisera au moins 315 milliards d'euros d'investissements supplémentaires (essentiellement à long terme) au cours des trois prochaines années (2015-2017).

Les attentes placées dans l'initiative de la Commission sont élevées. Soucieux de contribuer à la réussite de cette initiative, nous avons attiré l'attention, dans notre avis, sur certains points relatifs à la gouvernance et au cadre législatif, aux dispositifs en matière d'obligation de rendre compte et d'audit externe, ainsi qu'aux passifs financiers pour les finances publiques. Nous avons souligné qu'un degré approprié de transparence et de responsabilité est nécessaire en ce qui concerne l'utilisation de fonds publics lorsque des instruments impliquent une collaboration de l'UE avec le secteur privé. La performance de tels instruments doit également être mesurée à l'aune des objectifs visés par les activités financées. Nous avons insisté sur le fait que la proposition manquait de clarté quant aux accords entre la Commission et la Banque européenne d'investissement. Notre avis a été pris en considération par le législateur dans le règlement (UE) 2015/1017 sur le Fonds européen pour les investissements stratégiques.

## Contribution à l'obligation, de l'UE, de rendre compte par l'organisation d'événements et de conférences de haut niveau

Nous renforçons également la sensibilisation à l'importance d'une bonne gestion financière et d'un contrôle rigoureux des finances de l'Union par l'organisation de conférences portant sur des domaines dans lesquels nous avons détecté des risques et dans lesquels notre expertise en matière d'audit nous permet de contribuer à l'obligation faite à l'UE de rendre compte. En 2015, conformément à notre objectif stratégique de collaborer avec nos partenaires dans le processus d'obligation de rendre compte, nous avons organisé les deux conférences ci-après.

Au cours de l'année, nous avons également organisé, dans nos locaux, des séminaires avec des experts internes et externes afin de partager les connaissances sur les derniers développements des politiques de l'UE et de disposer d'informations utiles pour la programmation et la réalisation de nos travaux d'audit. En octobre par exemple, nous avons accueilli un séminaire consacré aux progrès réalisés dans la réforme de la politique agricole commune (PAC) et auquel ont participé des représentants de la direction générale de l'agriculture et du développement rural de la Commission.

### Conférence de la Cour des comptes européenne sur la sécurité énergétique de l'UE

Le 5 mai 2015, nous avons organisé, à Bruxelles, une conférence sur le thème de la sécurité énergétique, offrant à cette occasion une plateforme neutre et indépendante aux délégués des institutions de l'UE et des États membres ainsi qu'aux représentants de l'industrie de l'énergie et des milieux universitaires pour examiner les défis auxquels l'Union se trouve confrontée en matière de sécurité énergétique.

De gauche à droite: Szabolcs Fazakas, Maroš Šefčovič, Vítor Caldeira et Phil Wynn Owen.

La conférence a été ouverte par M. Vítor Caldeira, notre président, tandis que M. Maroš Šefčovič, vice-président de la Commission, a prononcé le discours principal. Placé sous la présidence de MM. Szabolcs Fazakas et Phil Wynn Owen, tous deux membres de la Cour, cet événement proposait également des tables rondes consacrées à deux questions cruciales: les obstacles à la réalisation du marché intérieur de l'énergie, d'une part, et le rôle clé de l'Ukraine en tant que point névralgique de l'approvisionnement de l'Europe en énergie, d'autre part.

Si nous avons organisé cette conférence, c'est parce que l'UE doit faire face à un certain nombre de défis importants et étroitement liés dans ce domaine. Citons notamment le développement d'un marché intérieur de l'énergie afin d'améliorer la compétitivité de l'économie européenne, le changement climatique et l'amélioration de la sécurité de l'approvisionnement énergétique.

Notre institution centre également, de plus en plus, ses travaux d'audit sur les questions énergétiques et climatiques. Nous avons déjà produit des rapports spéciaux sur des sujets comme le marché intérieur de l'énergie et la sécurité de l'approvisionnement énergétique, l'efficacité énergétique et l'énergie renouvelable. En outre, nous avons l'intention de publier d'autres rapports dans ce domaine, notamment sur l'assistance de l'UE à l'Ukraine, les dépenses de l'Union relatives à l'action pour le climat, ainsi qu'une analyse panoramique des questions énergétique et climatique dans l'UE.

Nous entendons ajouter de la valeur à la gouvernance de l'UE dans le domaine de l'énergie et, par cette conférence, nous avons montré que nous cherchions également à favoriser le débat démocratique sur ces questions.

## Conférence de la Cour des comptes européenne sur l'avenir de l'aide au développement

Les 20 et 21 octobre 2015, à l'occasion de l'Année européenne pour le développement, de l'adoption des nouveaux objectifs mondiaux en matière de développement durable et de la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE, nous avons organisé, à Luxembourg, une conférence internationale sur l'aide européenne au développement après 2015.

Présidée par M^me^ Danièle Lamarque, membre de la Cour, cette conférence de deux jours a été ouverte par M. Vítor Caldeira, notre président, et par M. Romain Schneider, ministre luxembourgeois de la coopération et de l'action humanitaire, qui représentait la présidence du Conseil, ainsi que par M^me^ Linda McAvan, présidente de la commission du développement du Parlement européen, M. Neven Mimica, commissaire en charge du développement, et M^me^ Grete Faremo, secrétaire générale adjointe des Nations unies. Les conclusions de la conférence ont été présentées par M. Marc Angel, président de la commission des affaires étrangères et européennes, de la défense, de la coopération et de l'immigration de la Chambre des députés luxembourgeoise.

L'Union européenne est le principal pourvoyeur mondial d'aide au développement et collabore avec de nombreux partenaires publics et privés, parmi lesquels des organisations internationales, des fondations, des ONG et des États. Il est de plus en plus important de garantir que l'aide soit efficace en accordant une attention toute particulière aux critères régissant son octroi et son évaluation. Notre institution joue un rôle important dans ce contexte.

Les nouveaux objectifs des Nations unies en matière de développement durable pour la période 2015-2030 sont

plus ambitieux que les objectifs du millénaire pour le développement qui les ont précédés, et poussent les parties prenantes à penser et agir différemment. Les participants à la conférence ont admis que l'aide au développement devait être cohérente par rapport aux politiques environnementale, énergétique, migratoire et autres, et impliquer de nouvelles parties prenantes.

Par ailleurs, les agences de développement doivent s'adapter aux nouvelles conditions caractérisées par des modes et des outils de financement de plus en plus diversifiés: les instruments financiers innovants contribuent à renforcer l'effet de levier et rapprochent les financements des conditions du marché, mais ils compliquent également les décisions financières et l'évaluation de la valeur ajoutée de l'aide.

La Commission européenne a présenté les grandes lignes d'un budget de performance, destiné à permettre d'identifier plus clairement la manière dont les fonds de l'UE sont dépensés et quels sont les résultats obtenus. La Cour des comptes européenne participera au groupe de travail interinstitutionnel créé à cet effet.

## Relations avec les parties prenantes

### Parlement européen et Conseil de l'Union européenne

La valeur de notre contribution à l'obligation de l'UE de rendre compte dépend – dans une large mesure – de l'utilisation que nos principaux partenaires font de nos travaux et de nos produits dans le cadre de ce processus et au niveau législatif. Il s'agit des autorités politiques en charge de la supervision publique de l'utilisation des fonds de l'UE, c'est-à-dire le Parlement européen, le Conseil de l'UE et les parlements nationaux. Conformément à notre stratégie pour la période 2013-2017, nous avons veillé particulièrement à renforcer nos relations de travail avec le Parlement et le Conseil.

Notre président et nos membres entretiennent des contacts réguliers avec les commissions du Parlement européen, en particulier avec la commission du contrôle budgétaire (CONT), qui est notre principal partenaire. En 2015, le président Caldeira a participé à deux réunions de la CONT afin de présenter notre programme de travail annuel et nos rapports annuels. Il a en outre assisté à deux séances plénières du Parlement pour dévoiler nos rapports annuels et prendre part aux débats sur la décharge. Sur l'initiative de M. Ville Itälä, membre en charge des relations institutionnelles, le président Caldeira a également exposé notre programme de travail 2015 à la Conférence des présidents des commissions tout en la consultant pour connaître ses domaines prioritaires dans la perspective de l'élaboration de notre programme de travail 2016. En octobre 2015, la CONT s'est rendue à la Cour, perpétuant la tradition de la réunion bilatérale annuelle à notre siège de Luxembourg, tandis que nos représentants ont pris part aux visites organisées par la CONT dans les États membres et les pays bénéficiaires (en l'occurrence en Grèce et en Serbie).

En 2015, nos membres ont représenté notre institution lors de 29 réunions de la CONT portant sur nos rapports annuels et spéciaux. De plus, ils ont présenté 9 rapports spéciaux aux commissions concernées. Nous avons également organisé une réunion conjointe avec les commissions de l'agriculture et de l'environnement du Parlement afin d'examiner divers points présentant un intérêt commun, et nous avons entamé une coopération avec le service de recherche du Parlement pour un partage plus efficient des connaissances entre nos chambres d'audit et ledit service.

Par ailleurs, nous avons décidé de collaborer plus étroitement avec le Conseil afin de développer et de renforcer les liens entre les deux institutions, y compris avec les présidences. En novembre, le président Caldeira a rencontré M. Pierre Gramegna, ministre luxembourgeois des finances et président du Conseil «Affaires économiques et financières» (Ecofin) lors de la présidence du Conseil assurée par le Luxembourg, afin de discuter du suivi de notre rapport annuel 2014 pendant la décharge pour l'exercice concerné. Nous avons présenté notre programme de travail pour 2015 ainsi que 15 rapports spéciaux à différents groupes de travail du Conseil. Nous avons exposé en outre les différents chapitres de notre rapport annuel devant le comité budgétaire du Conseil dans la perspective de la procédure de décharge.

Réunion annuelle entre la Cour des comptes européenne et la commission du contrôle budgétaire du Parlement européen.

## Renforcement des partenariats avec les autorités et parlements nationaux

Pendant l'année, nous avons coopéré étroitement avec nos parties prenantes dans les États membres. Nous avons systématiquement informé les parlements nationaux de nos travaux. Par ailleurs, notre président et nos membres ont présenté notre rapport annuel aux autorités et parlements nationaux dans la majorité des États membres. Nous avons également eu des réunions avec des représentants des autorités et parlements nationaux, tant au siège de notre institution que dans les États membres.

Nous avons poursuivi l'initiative lancée en 2014 d'organiser des visites de haut niveau dans les États membres de l'UE, dans l'intention de renforcer les partenariats avec les autorités nationales chargées de gérer et de contrôler les finances de l'Union.

En avril 2015, une délégation de haut niveau de notre institution s'est rendue en Pologne afin d'y sensibiliser les autorités à l'importance de l'audit public et de l'obligation de rendre compte de l'utilisation des fonds de l'UE, et de nouer un dialogue avec elles tout en renforçant la visibilité de notre institution dans ce domaine. Cette visite a notamment consisté en des réunions avec le président polonais Bronisław Komorowski, le chef de la chancellerie du Premier ministre, ainsi que des membres des deux chambres du Parlement, des représentants des organes centraux et locaux, sans oublier, bien sûr, des responsables de l'ISC de Pologne. Les discussions ont principalement porté sur l'obligation de rendre compte et le contrôle public, avec des références à notre récente analyse panoramique des dispositifs de l'UE en matière d'obligation de rendre compte et d'audit public. Les réunions organisées avec le ministère des finances, celui de l'infrastructure et du développement et celui de l'agriculture et du développement rural ont permis de débattre de nos analyses panoramiques, des résultats de nos audits pertinents et des meilleures pratiques. Notre délégation a pu voir deux projets financés par l'Union, l'un géré par les autorités publiques, l'autre, par un bénéficiaire privé.

À la visite de haut niveau en Pologne se sont ajoutées des visites en République tchèque (juin 2015) et en Bulgarie (novembre 2015). En République tchèque, nos représentants ont rencontré le président tchèque Miloš Zeman, ainsi que le Premier ministre et des membres du Parlement. Ils ont également eu l'occasion d'assister à la séance ordinaire de la commission du contrôle budgétaire et de la commission des affaires étrangères de la chambre des députés, séance au cours de laquelle un débat a eu lieu sur les résultats des audits relatifs à la PAC et à la cohésion effectués au cours de la période de programmation précédente et pertinents pour la République tchèque. Nous avons également contribué à la conférence organisée par l'ISC national sur les données électroniques et leur importance pour l'avenir de l'audit. Dans le cadre de sa visite en Bulgarie, notre délégation a rencontré le président Rosen Plevneliev, le Premier ministre Boyko Borissov, la présidente du Parlement bulgare Tsetska Tsacheva et d'autres députés. Nos représentants ont également participé à une conférence sur le rôle de l'audit externe pour une gestion efficace du secteur public. Cet événement marquait le 135e anniversaire de la création de l'ISC de Bulgarie et les 20 ans de sa restauration.

De gauche à droite: Vítor Caldeira, président de la Cour des comptes européenne, Krzysztof Kwiatkowski, président de l'ISC de Pologne (NIK), et Augustyn Kubik, membre de la Cour des comptes européenne.

## Coopération avec les institutions supérieures de contrôle

La Cour des comptes européenne coopère avec d'autres institutions supérieures de contrôle (ISC), principalement dans le cadre:

- du comité de contact des **ISC des États membres de l'UE**;
- du réseau des **ISC des pays candidats et des pays candidats potentiels à l'adhésion** à l'UE;
- d'**organisations internationales** regroupant des institutions supérieures de contrôle des finances publiques, notamment l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (Intosai) et son groupe régional européen (Eurosai).

### Comité de contact des institutions supérieures de contrôle des États membres de l'UE

En vertu du traité UE, la Cour et les institutions de contrôle nationales des États membres sont tenues de pratiquer une coopération empreinte de confiance et respectueuse de leur indépendance. Nous coopérons activement avec les ISC des États membres de l'UE dans le cadre du comité de contact. Cette coopération prend la forme d'une réunion annuelle ainsi que de différents groupes de travail, réseaux et task forces créés pour traiter des questions spécifiques d'intérêt commun.

En 2015, le comité de contact s'est réuni à Riga. Les discussions ont porté sur le Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI), sur la prévention des irrégularités et de la fraude et la lutte dans ce domaine, et sur le cadre financier pluriannuel 2014-2020. Une attention particulière a également été accordée au mécanisme de surveillance unique (MSU). Le comité de contact a adopté une déclaration sur les dispositions en matière d'audit et d'obligation de rendre compte du MSU. Il a adressé ce document aux parlements et gouvernements nationaux ainsi qu'aux institutions et organes concernés de l'Union. Par ailleurs, il a approuvé les propositions d'audits parallèles sur l'instauration du MSU ainsi que sur la contribution des Fonds structurels à la stratégie Europe 2020 et sur les risques sous-jacents pour la viabilité des finances publiques. En novembre 2015, la Cour des comptes européenne a accueilli la réunion de lancement du groupe de travail sur les Fonds structurels VII, dont le but était de s'accorder sur un plan de travail pour un nouvel audit parallèle multilatéral destiné à évaluer la mesure dans laquelle les subventions de l'UE contribuent efficacement à la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 dans les domaines de l'emploi et de l'éducation.

### Réseau des institutions supérieures de contrôle des pays candidats et des pays candidats potentiels à l'adhésion à l'UE

Nous coopérons avec les ISC des pays candidats et des pays candidats potentiels à l'adhésion à l'UE, principalement par l'intermédiaire d'un réseau[1] similaire au comité de contact.

Tout au long de l'année 2015, nous avons continué à soutenir le réseau dans la réalisation d'un audit parallèle de la performance sur l'efficacité énergétique. L'atelier final relatif à ce projet a été organisé en mai 2015 dans les locaux de la Cour, à Luxembourg. Celle-ci participe à l'élaboration de nouveaux projets, dont le lancement est prévu en 2016 et qui seront axés sur l'audit de la performance, mais aussi sur l'audit financier.

En mai 2015, des représentants de notre institution ont assisté à l'événement marquant le 90e anniversaire de la création de l'ISC d'Albanie. À cette occasion, le président Caldeira s'est entretenu avec le président de la République albanaise Bujar Nishani.

Huit auditeurs du réseau des ISC ont pris part à notre programme de stages 2015.

1 À la fin de janvier 2015, le réseau comportait 6 pays candidats (Albanie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Islande, Monténégro, Serbie et Turquie) et 1 pays candidat potentiel à l'adhésion (Bosnie-Herzégovine). Depuis novembre 2013, le Kosovo* participe au réseau en qualité d'observateur.

* Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis de la CIJ sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

## Coopération multilatérale (Intosai – Eurosai) ou bilatérale

En 2015, nous avons continué à jouer un rôle actif et à nous engager dans les activités de l'Intosai et de l'Eurosai, plus particulièrement au sein de leurs organes de travail concernés.

En novembre, la Cour des comptes européenne s'est vu confier la vice-présidence de la commission des normes professionnelles de l'Intosai, avec effet à compter de la fin du congrès de 2016 (Incosai). Ce mandat reflète notre volonté de renforcer encore notre contribution au processus de normalisation de l'audit des finances publiques.

Nous avons également poursuivi notre engagement actif au sein du comité directeur et des organes de travail de l'Eurosai. Nous avons accédé à la demande de la présidence, assurée par l'ISC d'Ukraine, d'organiser la première réunion du groupe de travail sur le contrôle des fonds destinés aux désastres et catastrophes.

Notre institution a également été un membre actif de la task force Audit et déontologie de l'Eurosai, qui a pour vocation d'encourager une conduite éthique et intègre tant dans les ISC qu'au sein des organisations publiques. Cette task force a essentiellement pour objet de renforcer et d'encadrer la gestion de la conduite éthique à l'aide d'outils pratiques et efficaces permettant d'aider les institutions supérieures de contrôle dans leur travail quotidien.

Nous avons assisté à la V^e^ Conférence conjointe entre l'Eurosai et l'Arabosai, consacrée à la surveillance des programmes de renflouement par l'État, ainsi qu'au deuxième Congrès des jeunes de l'Eurosai, qui permet à de jeunes auditeurs de débattre de sujets d'actualité.

Nous avons également pris part au *Global World Leadership Forum* des ISC, qui avait pour thème central le rôle des auditeurs du secteur public en 2030.

Notre institution entretient de bonnes relations bilatérales avec les autres ISC. En ce qui concerne les activités menées en 2015, notre délégation a, par exemple, participé à un séminaire international organisé par l'ISC de Pologne, à Varsovie, à l'intention d'auditeurs de Géorgie, de Moldavie et d'Ukraine. Nous avons également discuté avec les représentants des ISC de la République tchèque, d'Estonie, de Hongrie, de Lettonie, de Lituanie et de Slovaquie de leur expérience des développements et du renforcement des capacités sur la voie de l'adhésion à l'UE, tout en fournissant une formation sur nos méthodes d'audit de conformité et d'audit de la performance.

## Coopération avec les ISC au travers d'examens internationaux par les pairs

L'examen par les pairs est une méthode fréquemment utilisée pour promouvoir les meilleures pratiques et l'assurance qualité. La sous-commission de l'Intosai en charge de l'évaluation par les pairs a pour mission de maintenir et de mettre à jour le guide en la matière des normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI 5600) ainsi que de veiller à sa pertinence. En 2015, nous avons contribué de manière significative à la révision de ce guide, qui sera présenté pour adoption lors de l'Incosai 2016.

Nous avons également joué un rôle de chef de file dans les examens internationaux effectués par les pairs et concernant les ISC de Lettonie, d'Espagne et de Suisse. L'étendue de l'examen de l'ISC de Lettonie était très vaste et portait sur les méthodologies et pratiques de l'audit financier, de l'audit de conformité et de l'audit de la performance, ainsi que sur l'efficience des fonctions de soutien. L'examen de l'ISC d'Espagne, dirigé par l'ISC du Portugal, couvrait lui aussi de nombreux aspects du fonctionnement de l'institution. Nous avons agi seuls dans le cas de l'ISC de Suisse. Notre examen a consisté en une évaluation de la pertinence de sa stratégie, ainsi que de ses processus de programmation et de contrôle de la qualité.

## Le collège de la Cour

Le collège de la Cour est composé d'un membre par État membre, nommé par le Conseil pour un mandat de six ans, après consultation du Parlement européen et sur proposition de l'État membre concerné. Conformément aux dispositions du traité, les membres de la Cour exercent leurs fonctions en pleine indépendance et dans l'intérêt général de l'Union européenne.

Les membres élisent le président en leur sein pour une période de trois ans. Le mandat du président et des membres est renouvelable.

La plupart des membres sont affectés à l'une des cinq chambres, qui adoptent des rapports, des avis et des documents de prise de position et prennent des décisions sur des questions stratégiques et administratives plus larges. Chaque membre est également responsable de l'exécution d'un certain nombre d'activités propres, principalement dans le domaine de l'audit. Il coordonne les équipes d'audit correspondantes et est assisté par le personnel de son cabinet. Il présente ensuite les rapports, les avis ou les prises de position à la chambre d'audit et/ou au collège siégeant en assemblée plénière et, après adoption, au Parlement, au Conseil, ainsi qu'aux parties prenantes intéressées, y compris les médias. Dans certains cas bien précis et sur l'initiative des membres, le rapport peut être présenté aux autorités des États membres concernés. Nous avons confié à l'un des membres, en l'occurrence M. Ville Itälä, le soin de se charger des relations institutionnelles.

En 2015, à la suite de sa désignation par son État membre et après consultation du Parlement européen, M^me^ Bettina Jakobsen (Danemark) a été nommée membre de la Cour des comptes européenne par le Conseil de l'Union européenne. Son mandat court du 1^er^ septembre 2015 au 28 février 2018, soit jusqu'au terme du mandat de son prédécesseur, le membre danois Henrik Otbo, décédé inopinément en février 2015.

Le collège de la Cour des comptes européenne au 31 décembre 2015.

## Organigramme de la Cour des comptes européenne

### Président

Vítor Manuel da SILVA CALDEIRA
Portugal

### Chambre I
Préservation et gestion des ressources naturelles

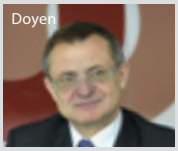


Augustyn KUBIK
Pologne

Jan KINŠT
République tchèque

Kersti KALJULAID
Estonie

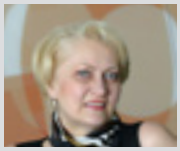

Rasa BUDBERGYTĖ
Lituanie

Nikolaos MILIONIS
Grèce

Bettina JAKOBSEN
Danemark

### Chambre II
Politiques structurelles, transports et énergie

Henri GRETHEN
Luxembourg

Ladislav BALKO
Slovaquie

Iliana IVANOVA
Bulgarie

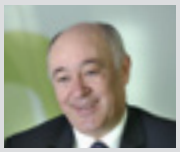

George PUFAN
Roumanie

Phil WYNN OWEN
Royaume-Uni

Oskar HERICS
Autriche

### Chambre III
Actions extérieures

Karel PINXTEN
Belgique

Szabolcs FAZAKAS
Hongrie

Hans Gustaf WESSBERG
Suède

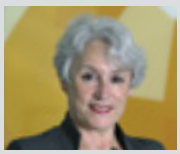

Danièle LAMARQUE
France

Klaus-Heiner LEHNE
Allemagne

### Chambre IV
Recettes, recherche et politiques internes, et institutions et organes de l'Union européenne

Milan Martin CVIKL
Slovénie

Louis GALEA
Malte

Pietro RUSSO
Italie

Baudilio TOMÉ MUGURUZA
Espagne

Neven MATES
Croatie

Alex BRENNINKMEIJER
Pays-Bas

### Chambre CEAD
Coordination, évaluation, assurance et développement

Igors LUDBORŽS
Lettonie

Lazaros S. LAZAROU
Chypre

Kevin CARDIFF
Irlande

### MIR
Membre en charge des relations institutionnelles

Ville ITÄLÄ
Finlande

## La stratégie de la Cour pour la période 2013-2017: une progression continue

L'objectif est d'optimiser, pendant cette période stratégique de cinq ans, la valeur de notre contribution à l'obligation de l'UE de rendre compte. Nos principales priorités pour l'atteindre sont présentées dans le graphique ci-après.

Bon nombre des initiatives définies dans notre stratégie ont déjà été mises en œuvre. Nous avons élargi notre éventail de réalisations, intensifié et étoffé nos relations avec les parties prenantes, accéléré nos processus d'audit et amélioré la manière dont nous mesurons notre propre performance. En 2015, nous avons décidé de réformer notre organisation. Ce faisant, nous prendrons en considération la recommandation du Parlement européen sur le rôle futur de la Cour, ainsi que les commentaires formulés lors de l'**examen international par les pairs de 2014** concernant notre méthodologie d'audit de la performance.

### Priorités stratégiques de la Cour des comptes européenne pour la période 2013-2017

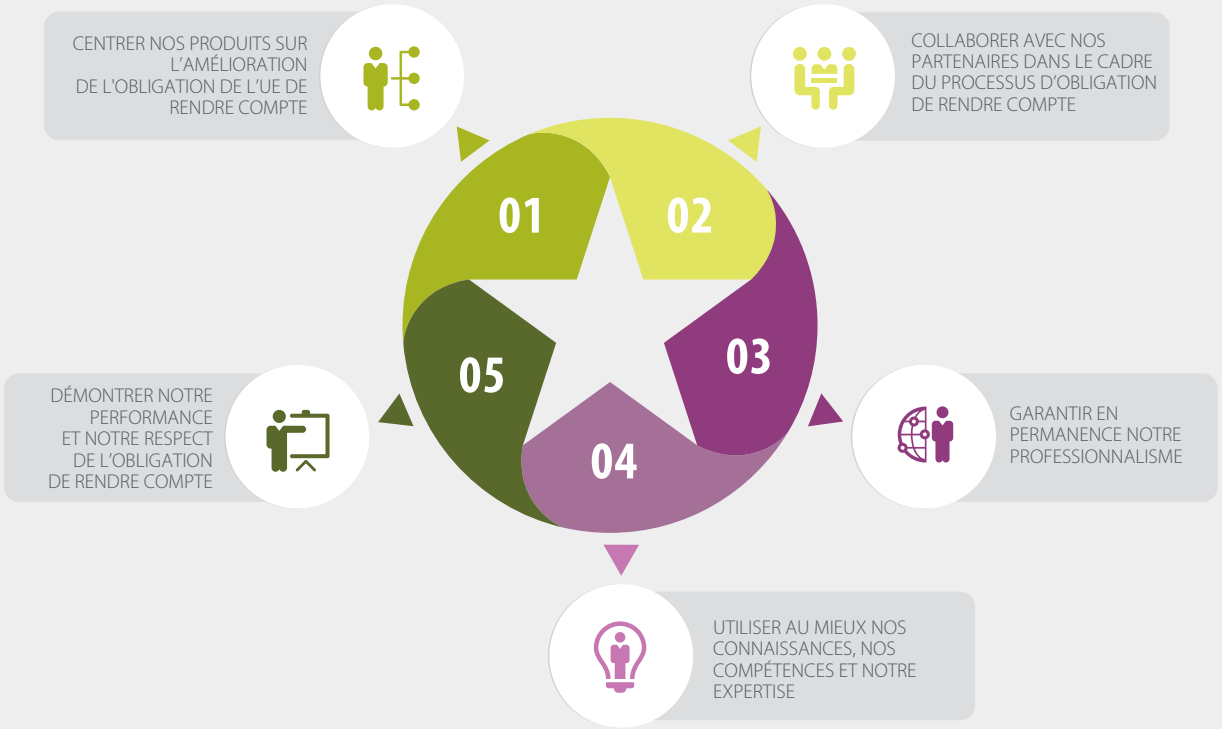

# Réforme de la Cour

**OBJECTIF N° 1**

POURSUIVRE LA RATIONALISATION DE NOTRE PROCESSUS D'AUDIT

**OBJECTIF N° 2**

INSTAURER UNE APPROCHE PAR ACTIVITÉS POUR NOTRE ORGANISATION

PRINCIPES DE BASE

- RÉPONDRE DE MANIÈRE FLEXIBLE À UN ENVIRONNEMENT EN MUTATION RAPIDE
- AFFECTER LES RESSOURCES DE MANIÈRE FLEXIBLE AUX ACTIVITÉS D'AUDIT PRIORITAIRES
- FOURNIR DES PRODUITS EN TEMPS UTILE
- MIEUX FAIRE CONNAÎTRE NOTRE RÔLE ET NOS TRAVAUX

## CHRONOLOGIE

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|---|---|---|---|---|---|
| IMPULSION | Élaboration de la stratégie 2013-2017 | Examen par les pairs des ISC d'Allemagne, de France et de Suède | Rapport du Parlement européen sur l'avenir de la Cour | Mise en place de l'organisation par activités | Une Cour flexible et réactive |
| MESURES | - 10 actions clés | - Consultation<br>- Décisions de la Cour<br>- Conception générale | | - Conception détaillée<br>- Pilotes<br>- Mise en œuvre | - Entrée en vigueur: 1er janvier 2016<br>- Formations et autres mesures |

### Répondre de manière flexible à un environnement en mutation rapide

Nous avons mis au point un nouveau processus de programmation des travaux, qui nous permet de planifier ceux-ci en fonction des priorités qui prévalent à l'échelle de l'institution et sur la base d'un examen complet des risques. Désormais, nous tenons systématiquement compte du point de vue des parties prenantes lorsque nous programmons nos travaux, afin que nos rapports soient aussi pertinents que possible. Avec le soutien du membre chargé des relations institutionnelles, le président et les membres de la Cour collaborent avec les parties prenantes de l'UE, parmi lesquelles les commissions du Parlement européen.

### Affecter les ressources de manière flexible aux activités d'audit prioritaires

Nous avons organisé notre personnel en équipes flexibles axées sur des activités plutôt qu'en unités, ce qui permet une mobilisation plus aisée pour les activités prioritaires. En d'autres termes, nous affectons désormais «la bonne personne à la bonne fonction», si bien que nous exploitons au mieux ses compétences et son potentiel. La réforme a également permis d'alléger l'encadrement de notre institution: les chefs d'unité sont devenus des managers principaux et se partagent les activités de management sous la houlette de leurs directeurs respectifs, qui leur apportent leur expertise en matière de qualité et de supervision. Nous renforçons également notre expertise dans les domaines d'audit et mettons en place des outils de partage de nos connaissances afin d'améliorer encore les processus de gestion de celles-ci.

### Fournir des produits en temps utile

Nous avons rationalisé nos procédures d'audit et simplifié la gestion des activités afin de pouvoir fournir des produits en temps utile. Ces dernières années, nous n'avons cessé de réduire la durée de production moyenne de nos rapports spéciaux. La réforme nous permettra de raccourcir encore ce délai, ce qui est particulièrement important au regard de l'entrée en vigueur du nouveau règlement financier.

### Mieux faire connaître notre rôle et nos travaux

Nous avons repensé notre rapport annuel pour l'aligner sur les rubriques du cadre financier pluriannuel et le rendre ainsi plus facile à utiliser et à lire. Nous y fournissons désormais des informations pluriannuelles sur les principaux domaines de dépenses ainsi que sur la performance. Nous avons également renforcé notre communication et nos relations avec les parties prenantes, grâce notamment au recrutement d'un porte-parole.

## Mesurer la performance

Depuis 2008, nous utilisons un ensemble d'**indicateurs de performance clés (IPC) afin d'informer le management** des progrès réalisés en vue d'atteindre nos objectifs, de faciliter la prise de décision et de fournir des informations sur la performance à nos parties prenantes. Ces indicateurs tiennent compte de nos priorités, démontrent notre performance et attestent que nous respectons notre obligation de rendre compte en tant qu'institution de contrôle professionnelle.

Ils visent à mesurer des éléments clés concernant la qualité et l'incidence de nos travaux, une attention particulière étant accordée à l'opinion des principales parties prenantes, ainsi que l'efficience et l'efficacité avec lesquelles nous utilisons nos ressources. Nous avons actualisé nos IPC pour la période stratégique 2013-2017.

## Qualité et incidence de nos travaux

Nous évaluons la qualité et l'incidence de nos rapports en nous fondant sur l'appréciation par les parties prenantes, sur des analyses d'experts, ainsi que sur les suites données aux recommandations formulées en vue d'améliorer la gestion financière de l'UE. Nous mesurons également notre présence dans les médias.

### Appréciation par les parties prenantes

Nous avons invité nos principales parties prenantes – la commission du contrôle budgétaire et la commission des budgets du Parlement européen, le comité budgétaire du Conseil, les principales entités auditées au niveau de la Commission et des agences de l'UE, ainsi que les présidents des ISC de l'UE – à évaluer **l'utilité et l'incidence** des rapports que nous avons publiés en 2015, en utilisant une échelle de notation à 5 niveaux allant de «très faible» à «très élevé».

Les réponses montrent que **90 %** des principales parties prenantes (94 % en 2014) estiment que nos rapports sont utiles à leurs travaux, et que **92 %** d'entre elles (91 % en 2014) considèrent qu'ils ont une incidence.

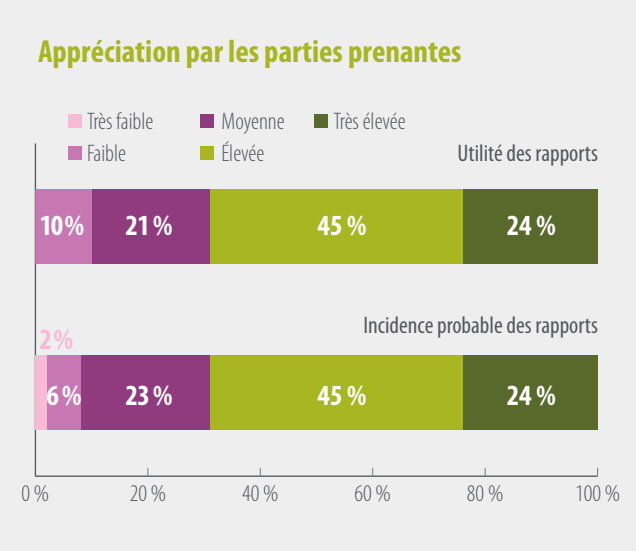

## Analyses d'experts

Chaque année, des partenaires extérieurs indépendants examinent le contenu et la présentation d'un échantillon de nos rapports afin d'en apprécier la qualité. En 2015, l'examen a porté sur 4 rapports spéciaux et sur les rapports annuels 2014. Il a consisté à évaluer la qualité des rapports à divers égards au moyen d'une échelle de notation à quatre niveaux allant de «très faible» (1) à «qualité supérieure» (4).

Les notes attribuées par les experts en 2015 sont les meilleures des quatre dernières années – et ce, pour les deux types de rapports – avec une moyenne générale de 3,3.

### Examen des rapports de la Cour par des experts

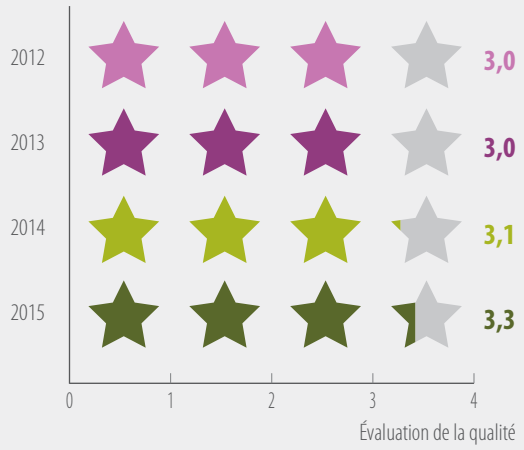


## Suivi des recommandations

Nous contribuons essentiellement à l'amélioration de la gestion financière de l'UE en adressant, dans nos rapports d'audit, des recommandations à la Commission et aux autres entités auditées. Certaines de ces recommandations peuvent être mises en œuvre rapidement, tandis que pour d'autres, plus complexes, un délai plus long est nécessaire.

Nous assurons systématiquement un suivi du degré de **mise en œuvre de nos recommandations** par les entités que nous avons auditées. À la fin de 2015, 73 % des plus de 600 recommandations formulées au cours de la période 2012-2015 avaient été mises en œuvre. Cela représente une hausse par rapport au taux de mise en œuvre de 69 % enregistré en 2014 pour les recommandations formulées au cours de la période 2011-2014.

### Mise en œuvre des recommandations de la Cour par année de formulation

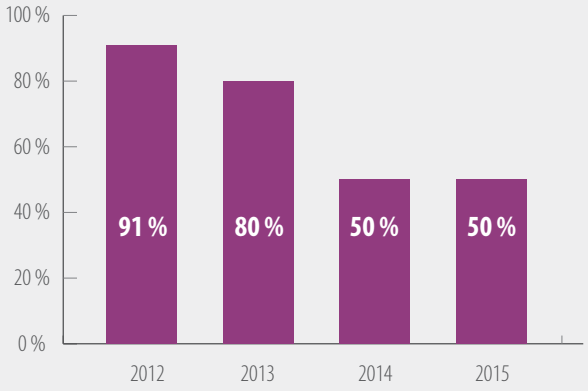

## Présence dans les médias

L'indicateur relatif à notre présence dans les médias reflète notre visibilité médiatique. Il relève de l'objectif stratégique qui consiste à faire connaître notre institution et nos produits, ainsi que les constatations d'audit et les conclusions que nous présentons.

En 2015, nous avons dénombré quelque 3 400 articles en ligne relatifs à nos rapports spéciaux, aux rapports annuels et à l'institution en général. Parmi ces articles, 54 % portaient sur nos rapports d'audit, tandis que les autres faisaient globalement référence à notre institution et à ses travaux. En 2015, la couverture médiatique dont ont bénéficié nos rapports annuels a quasiment doublé par rapport à 2014. Par contre, celle concernant nos rapports spéciaux a diminué, principalement en raison du très vif intérêt des médias pour l'un de nos rapports publiés en 2014 (en l'occurrence le rapport spécial n° 21/2014 sur les infrastructures aéroportuaires financées par l'UE), qui avait fait l'objet de plus de 800 articles.

**Couverture médiatique des activités de la Cour**

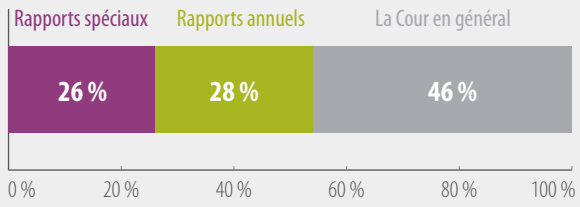


## Utilisation efficiente et efficace des ressources

Nous évaluons l'efficience et l'efficacité avec lesquelles nous utilisons nos ressources sous l'angle de notre capacité à mettre en œuvre notre programme de travail, à effectuer des audits en temps utile et à garantir la compétence professionnelle de notre personnel.

### Mise en œuvre du programme de travail

Nous planifions nos audits et nos autres activités dans notre programme de travail annuel et assurons le suivi des progrès réalisés au cours de l'année. En 2015, nous avons mis en œuvre 88 % de notre programme de travail. Les rapports annuels et rapports annuels spécifiques ont tous été établis comme prévu. C'est également le cas pour 69 % des rapports spéciaux, dont le calendrier était très ambitieux. L'achèvement des rapports dus, qui ont été retardés par la nécessité d'obtenir davantage d'éléments probants ou par une complexité inattendue, a été reporté à début 2016. Il s'agit principalement d'audits nouveaux ou innovants, dont la réalisation peut requérir intrinsèquement plus de temps. Le projet de réforme de la Cour des comptes européenne, mesuré sous «Autres activités», a progressé conformément aux prévisions.

**Mise en œuvre du programme de travail 2015 de la Cour**

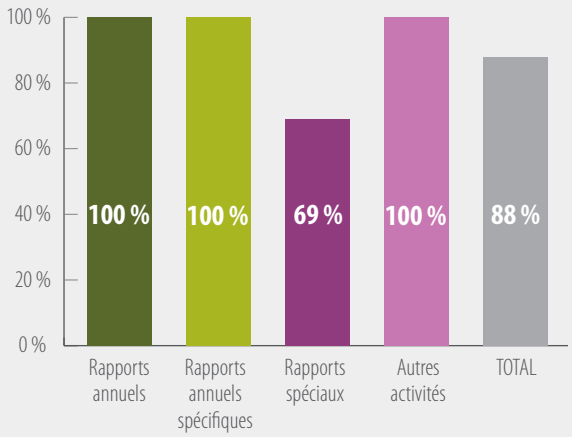

## Production des rapports spéciaux

Pour avoir un effet, nos rapports spéciaux doivent être disponibles en temps utile. Ces dernières années, nous sommes parvenus à écourter les délais d'exécution de nos audits, le plus souvent grâce à des initiatives découlant de notre stratégie 2013-2017. En 2015, nous avons produit nos 25 rapports spéciaux dans un délai moyen de 17 mois (contre 19 mois en 2014), soit pour la première fois dans un délai de 18 mois. Nous poursuivrons nos efforts pour réduire encore le délai de production de nos rapports spéciaux, notamment pour satisfaire au nouveau principe énoncé dans le règlement financier révisé.

### Temps nécessaire à l'établissement des rapports spéciaux produits entre 2013 et 2015

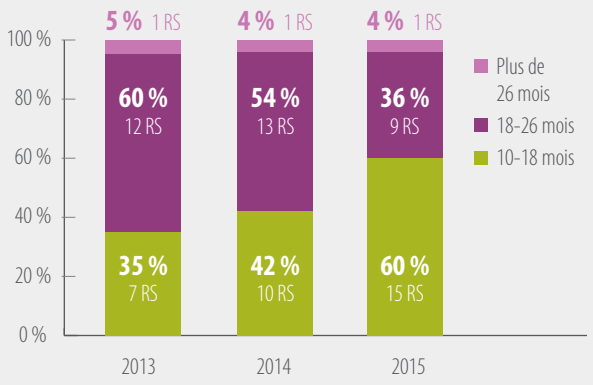


## Formation professionnelle

Conformément aux lignes directrices publiées par la Fédération internationale des experts-comptables, nous visons à fournir en moyenne 40 heures (5 jours) de formation professionnelle (hors cours de langues) par auditeur et par an.

Nous avons à nouveau dépassé l'objectif fixé en matière de formation professionnelle pour les auditeurs, ce qui montre l'importance que nous accordons au développement du personnel. Lorsque les cours de langues sont pris en considération, le nombre moyen de jours de formation passe à 9,4 pour 2015.

### Jours de formation professionnelle par auditeur et par an

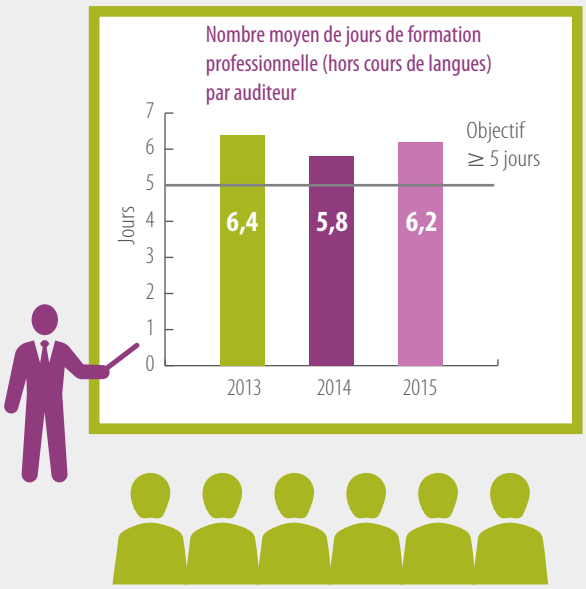

# Soutien aux activités d'audit



## Ressources humaines

### Affectation du personnel

En 2015, nous avons continué d'appliquer la réduction annuelle de 1 % des effectifs sur une période de cinq ans (2013-2017), telle que prévue dans l'accord interinstitutionnel sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière de décembre 2013.

En conséquence, l'effectif autorisé est passé, en 2015, de 882 à 872 fonctionnaires et agents temporaires (à l'exclusion des membres, des agents contractuels, des experts nationaux détachés et des stagiaires). Le groupe des auditeurs comptait 562 agents, dont 113 affectés aux cabinets des membres.

**Répartition des postes à la Cour au 31 décembre 2015**

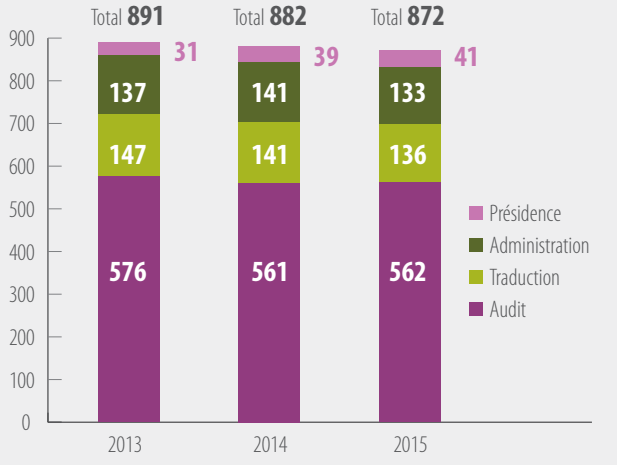


### Recrutement

Les parcours universitaires et professionnels de nos agents sont variés et la qualité de leur travail ainsi que leur engagement se reflètent dans les réalisations de notre institution. Notre politique de recrutement suit les conditions d'embauche et les principes généraux des institutions européennes. Notre personnel se compose à la fois de fonctionnaires permanents et d'agents temporaires. Les concours généraux visant à pourvoir les emplois à la Cour sont organisés par l'Office européen de sélection du personnel (EPSO).

En 2015, nous avons recruté 63 personnes: 30 fonctionnaires, 17 agents temporaires, 11 agents contractuels, 4 experts nationaux détachés et 1 consultant. Nous avons proposé 74 stages accessibles à des diplômés universitaires, d'une durée de trois à cinq mois. Au 31 décembre 2015, 15 emplois seulement étaient vacants au sein de notre institution, ce qui correspond à 1,7 % du nombre total d'emplois.

## Équilibre entre les hommes et les femmes

Nous pratiquons une politique d'égalité des chances dans le cadre de notre gestion des ressources humaines et du recrutement. Depuis un certain nombre d'années, nous employons des hommes et des femmes en proportions égales.

Le tableau montre la répartition hommes/femmes selon le niveau de responsabilité au 31 décembre 2015. Celle-ci est restée stable ces dernières années.

Notre plan d'action pour l'égalité des chances vise une représentation équilibrée des hommes et des femmes à tous les niveaux. Au terme des dernières campagnes de recrutement, 50 % des agents occupant des postes de niveau AD5 à AD8 sont des femmes (contre 48 % en 2014). En raison du renouvellement de l'encadrement supérieur et intermédiaire, le pourcentage croissant de femmes occupant des postes de catégorie AD devrait contribuer à générer, à l'avenir, une hausse de la proportion des femmes à des niveaux d'encadrement.

### Équilibre hommes/femmes selon le niveau de responsabilité

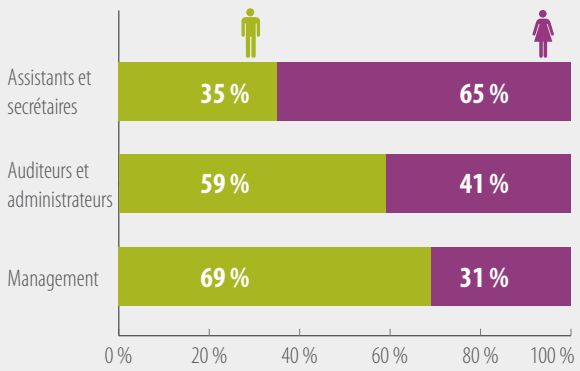

## Personnel d'encadrement par nationalité et par sexe au 31 décembre 2015

| Nationalité * | Directeurs | Managers principaux |
|---|---|---|
| BELGE | 1 | 3 |
| BULGARE | | 1 |
| TCHÈQUE | | 1 |
| DANOISE | | 1 1 |
| ALLEMANDE | 1 | 3 3 |
| ESTONIENNE | | 1 |
| IRLANDAISE | 1 | 1 1 |
| GRECQUE | 1 | 1 1 |
| ESPAGNOLE | 1 | 2 3 |
| FRANÇAISE | 1 | 7 |
| CROATE | | 1 |
| ITALIENNE | | 1 2 |
| CHYPRIOTE | | |
| LETTONE | | 1 |
| LITUANIENNE | 1 | 1 |
| LUXEMBOURGEOISE | | |
| HONGROISE | | 1 |
| MALTAISE | | 1 |
| NÉERLANDAISE | | 1 1 |
| AUTRICHIENNE | | 1 |
| POLONAISE | | 1 1 |
| PORTUGAISE | | 2 1 |
| ROUMAINE | | 1 |
| SLOVÈNE | | 1 |
| SLOVAQUE | | 1 |
| FINLANDAISE | | 1 |
| SUÉDOISE | | 1 |
| BRITANNIQUE | 4 | 5 |

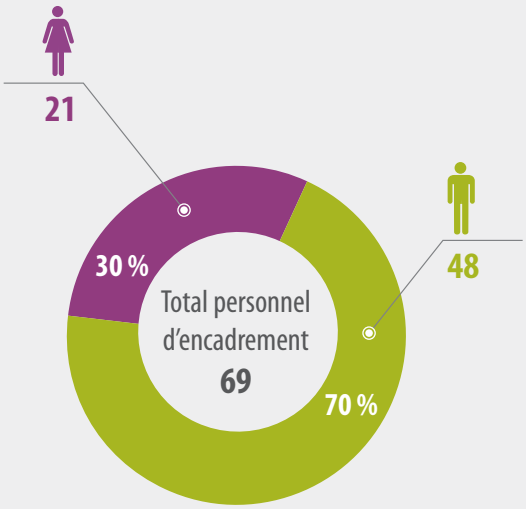


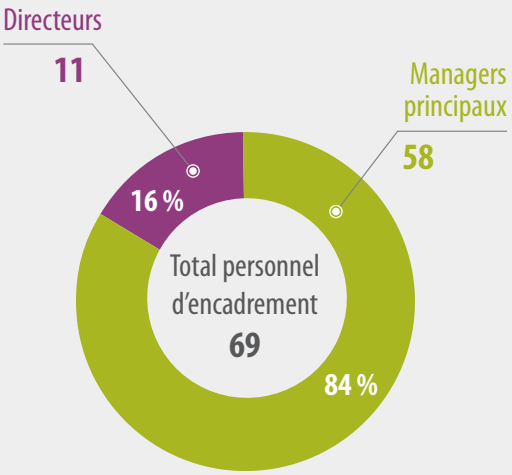


* Dans l'ordre protocolaire des États membres.

## Pyramide des âges

La pyramide des âges des agents en activité au 31 décembre 2015 montre que 52 % d'entre eux ont moins de 45 ans.

Sur les 69 directeurs et managers principaux en poste, 32 (46 %) ont 55 ans ou plus, ce qui signifie qu'un renouvellement de l'encadrement supérieur est à prévoir dans les cinq à dix ans à venir, au moment où ces agents prendront leur retraite.

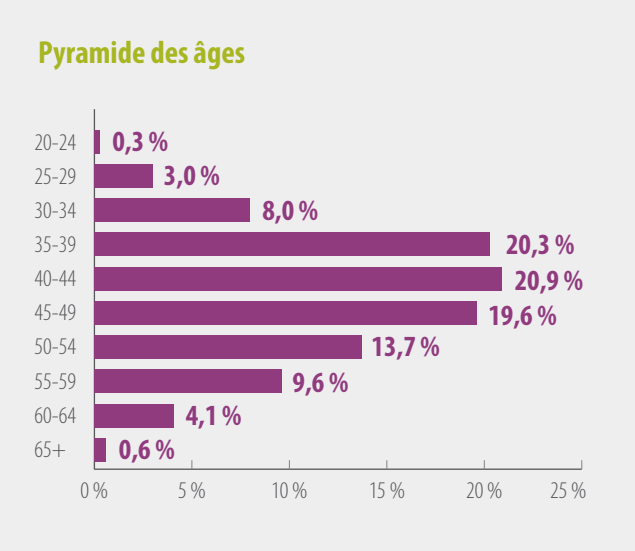


## Services de soutien

### Formation professionnelle

Le métier d'auditeur requiert une formation permanente afin de se tenir informé des évolutions de la profession et d'acquérir de nouvelles compétences. En outre, la nature particulière de notre environnement d'audit crée un besoin en agents disposant de compétences linguistiques développées.

En 2015, nos agents ont suivi en moyenne 7,3 jours de formation professionnelle. La part des cours de langues dans le volume total de formation continue à baisser. En 2015, elle a représenté 35 % de ce total, contre 43 % en 2014.

Nos activités principales dans le cadre de la formation professionnelle portent sur la modernisation de notre programme de formation et sur un renforcement de la coopération avec les ressources d'apprentissage existant au sein des institutions de l'UE et en dehors. Nous avons entamé une coopération avec l'Université de Lorraine (Nancy, France) pour l'organisation d'une formation universitaire diplômante de troisième cycle intitulée «Audit des organisations et des politiques publiques», ainsi que d'un Master en gestion des organisations publiques.

Nous avons poursuivi notre collaboration avec la Commission européenne, qui organise les cours de langues pour notre personnel, et avec l'École européenne d'administration, qui nous a aidés à mettre sur pied les formations axées sur l'acquisition de compétences non techniques, ainsi que la Journée de la formation à la Cour. Par ailleurs, nous avons continué d'étoffer l'éventail des cours proposés en développant les cours d'e-Learning personnalisés et les formations mixtes. Nous avons en outre maintenu notre série très prisée de présentations effectuées par des experts tant internes qu'externes et portant sur des développements dans le domaine de l'audit ou sur des sujets en lien avec le travail des auditeurs. Enfin, nous avons instauré un cadre pour les *Performance recognition awards*, destinés à récompenser la performance d'agents qui ne font pas partie du management par une formation spécifique en dehors de l'institution.

## Traduction

La traduction constitue une activité de soutien à l'audit, qui permet à notre institution de remplir sa mission et d'atteindre ses objectifs en matière de communication. En 2015, le volume total des travaux de traduction a atteint un record, approchant des 200 000 pages, soit une progression de près de 3 % par rapport à 2014. Environ 99 % des traductions ont été fournies dans les délais.

Outre leurs habituels travaux de traduction, nos traducteurs ont fourni une assistance linguistique à l'occasion de 26 visites sur place effectuées dans différents États membres de l'UE, ainsi que des services d'interprétation lors de réunions et d'événements internes. Par ailleurs, ils ont prêté leur concours lors du processus de rédaction des observations préliminaires et des rapports spéciaux, renforçant ainsi leur participation au cœur de métier de notre institution.

En 2015, à la suite de l'analyse du flux des travaux de traduction et conformément à la réforme de notre institution, la direction de la traduction a optimisé sa structure en regroupant les assistants en deux *pools*. *GroupShare*, projet majeur lancé par la direction, donnera lieu à des améliorations substantielles par une rationalisation plus poussée encore des tâches confiées aux pools des assistants et par un accroissement de l'efficience et de l'automatisation, tout en harmonisant les pratiques entre les différentes équipes linguistiques.

## Informatique

En 2015, la direction Information et technologies a centré ses efforts sur l'adaptation de nos systèmes d'information administratifs, afin de contribuer efficacement à la mise en œuvre de la réforme de notre institution, ainsi que sur la préparation aux nouveaux développements dans le domaine de la gestion des connaissances, en guise de soutien à notre nouvelle structure organisationnelle.

Par ailleurs, l'ensemble complet des fonctionnalités a été déployé pour les audits relatifs à la déclaration d'assurance et les audits de la performance, ainsi que les rapports y afférents, afin de produire une version complète de l'outil de documentation des audits Assyst2 et de boucler ainsi ce projet d'envergure. Notre nouveau système de gestion des audits (AMS) est entré en usage, avec plus de 300 plans créés dans le système et 180 activités d'audit déclarées et vérifiées à l'aide de cet outil.

S'appuyant sur les jalons techniques posés au cours des années antérieures en matière de mobilité (accessibilité du réseau wi-fi dans l'ensemble de nos locaux et mise à disposition d'un ordinateur portable pour chaque agent), la direction se concentre maintenant sur la mobilité globale, qui implique un accès à tout contenu depuis n'importe quel endroit, à tout moment et avec n'importe quel appareil. Le projet de développer une solution pour permettre aux agents d'accéder à nos informations à partir de n'importe quel appareil contribuera à garantir la continuité des activités de notre institution et se traduira par des gains d'efficience et d'efficacité. Parallèlement au développement et à la livraison des solutions informatiques, la sécurité des opérations et la continuité des activités ont été assurées, avec un taux de disponibilité de 99,82 % pour les systèmes critiques.

## Administration et équipements

La direction Finances et soutien a pour mission, d'une part, de fournir des ressources, des services et des équipements adéquats pour permettre à notre institution d'accomplir sa mission et de réaliser ses objectifs stratégiques et, d'autre part, de faire en sorte que le financement, les contrôles internes et les mécanismes comptables nécessaires soient en place pour appuyer toutes nos activités. En 2015, elle s'est attachée à améliorer encore l'efficience et l'économie de ses activités.

En raison de la situation exceptionnelle provoquée en novembre par les attentats de Paris et du relèvement du niveau d'alerte décidé dans la foulée en Belgique, nous avons renforcé nos mesures de sécurité et acheté les équipements de sécurité nécessaires en recourant à des procédures de marchés publics. Les informations relatives à ces derniers sont disponibles sur notre site web (eca.europa.eu).

## Bâtiments

À l'heure actuelle, la Cour des comptes européenne est propriétaire de trois bâtiments (baptisés «K1», «K2» et «K3») et loue des espaces plus petits pour son centre de secours informatique ainsi qu'une salle de réunion. Nous louons également au Parlement européen trois bureaux à Bruxelles et un quatrième à Strasbourg.

Pour garantir le bon rapport coût-efficacité de notre politique en matière de bâtiments, nous tenons compte de trois facteurs: l'analyse comparative entre acquisition et location, le coût du cycle de vie et la coopération interinstitutionnelle.

Pour l'élaboration et la mise en œuvre de notre politique immobilière, comme dans tous nos domaines opérationnels d'ailleurs, nous essayons de fixer et d'atteindre les normes les plus élevées en matière de transparence et d'obligation de rendre compte.

## Système de management environnemental et d'audit (EMAS)

EMAS (*Eco-Management and Audit Scheme*) est un outil de gestion développé par la Commission européenne pour permettre aux entreprises et à d'autres organisations d'évaluer, de communiquer et d'améliorer leurs performances environnementales.

Nous avons commencé à élaborer un système de management environnemental[2], en 2014, conformément aux principes de la norme EMAS européenne décrite dans le règlement du Parlement européen et du Conseil de 2009[3]. Notre objectif est de décrocher la certification EMAS d'ici la fin de l'année 2016. En 2015, le projet EMAS a progressé comme prévu.

2 Le projet EMAS de la Cour des comptes européenne a été lancé en juillet 2013.

3 Règlement (CE) n° 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 permettant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

## Informations financières

La Cour est financée par le budget général de l'Union européenne. Son budget représente environ 0,087 % des dépenses totales de l'UE et 1,51 % du total des dépenses de fonctionnement. En 2015, le taux d'exécution général du budget a été de 98,68 %.

### Exécution du budget 2015

| EXERCICE 2015 | Crédits définitifs | Engagements | Taux d'exécution (en %) (engagements/ crédits) | Paiements |
|---|---|---|---|---|
| Titre 1 – Personnes liées à l'institution | | | | (en milliers d'euros) |
| 10 – Membres de l'institution | 10 171 | 10 054 | 99 % | 9 978 |
| 12 – Fonctionnaires et agents temporaires | 94 517 | 94 118 | 99 % | 94 072 |
| 14 – Autres personnels et prestations externes | 4 651 | 4 559 | 98 % | 4 502 |
| 162 – Missions | 3 600 | 3 162 | 88 % | 2 620 |
| 161 + 163 + 165 – Autres dépenses concernant les personnes liées à l'institution | 2 819 | 2 753 | 98 % | 1 903 |
| Sous-total titre 1 | 115 758 | 114 646 | 99 % | 113 075 |
| Titre 2 – Immeubles, mobilier, équipement et dépenses diverses de fonctionnement | | | | |
| 20 – Biens immobiliers | 4 143 | 4 140 | 99 % | 2 071 |
| 210 – Informatique et télécommunications | 8 557 | 8 557 | 100 % | 3 940 |
| 212 + 214 + 216 – Biens meubles et frais accessoires | 1 110 | 1 081 | 97 % | 768 |
| 23 – Dépenses de fonctionnement administratif courant | 421 | 332 | 79 % | 260 |
| 25 – Réunions et conférences | 717 | 634 | 88 % | 467 |
| 27 – Information et publication | 2 200 | 1 756 | 80 % | 1 330 |
| Sous-total titre 2 | 17 148 | 16 500 | 96 % | 8 836 |
| Total | 132 906 | 131 146 | 98 % | 121 911 |

## Budget 2016

Le budget 2016 enregistre une augmentation de 1,94 % par rapport à celui de 2015.

### Exécution du budget 2015

| BUDGET | 2016 (en milliers d'euros) | 2015 (en milliers d'euros) |
|---|---|---|
| Titre 1 – Personnes liées à l'institution | | |
| 10 – Membres de l'institution | 10 885 | 10 291 |
| 12 – Fonctionnaires et agents temporaires | 98 881 | 97 420 |
| 14 – Autres personnels et prestations externes | 4 876 | 4 301 |
| 162 – Missions | 3 600 | 3 700 |
| 161 + 163 + 165 – Autres dépenses concernant les personnes liées à l'institution | 2 559 | 2 669 |
| Sous-total titre 1 | 120 801 | 118 381 |
| Titre 2 – Immeubles, mobilier, équipement et dépenses diverses de fonctionnement | | |
| 20 – Biens immobiliers | 2 911 | 3 080 |
| 210 – Informatique et télécommunications | 7 347 | 7 152 |
| 212 + 214 + 216 – Biens meubles et frais accessoires | 882 | 785 |
| 23 – Dépenses de fonctionnement administratif courant | 439 | 426 |
| 25 – Réunions et conférences | 706 | 717 |
| 27 – Information et publication | 2 401 | 2 365 |
| Sous-total titre 2 | 14 686 | 14 525 |
| **Total** | **135 487** | **132 906** |

## Audit et obligation de rendre compte

### Décharge

À l'instar de toutes les autres institutions de l'UE, la Cour des comptes européenne est soumise à la procédure de décharge. En avril 2015, le Parlement européen a accordé la décharge à notre secrétaire général pour l'exécution de notre budget relatif à l'exercice 2013, ce qui signifie que nos comptes 2013 ont été clôturés et approuvés.

Nous avons soigneusement analysé les différents problèmes soulevés dans le cadre de la procédure de décharge à propos de nos responsabilités en matière d'audit et de gestion et avons pris les mesures appropriées pour y remédier, notamment au travers de notre réforme. Nous avons informé le Parlement européen de nos actions de suivi.

### Audits interne et externe

#### Audit interne de la Cour

Le service d'audit interne conseille notre institution dans la maîtrise des risques, en formulant des avis portant sur la qualité des systèmes de gestion et de contrôle interne et en émettant des recommandations pour améliorer l'exécution des opérations et promouvoir la bonne gestion financière. En outre, il apporte son soutien aux travaux des auditeurs externes dont le mandat est de certifier les comptes de notre institution. Enfin, il fournit des informations sur «l'exposition aux risques significatifs» et «les sujets relatifs au gouvernement d'entreprise».

Les activités du service d'audit interne sont surveillées par le comité d'audit, composé de trois membres de notre institution et d'un expert externe. Ce comité vérifie régulièrement la progression des différentes activités prévues dans le programme de travail du service d'audit interne. Il garantit également l'indépendance de ce dernier.

En 2015, le service d'audit interne a produit des rapports spécifiques sur des questions stratégiques telles que les modifications de notre rapport annuel, l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre de notre stratégie 2013-2017 et les suites données à l'examen par les pairs et aux recommandations du Parlement européen. Par ailleurs, tenant compte des recommandations formulées en 2014 par le service d'audit interne visant à renforcer le cycle de contrôle interne, nous avons mis à jour notre système de sécurité des informations et donné un caractère formel au cadre et aux lignes directrices existants en matière de gestion des risques. Le service d'audit interne a vérifié la mise en œuvre des nouvelles lignes directrices et veillé à ce que ses recommandations soient prises en considération.

Chaque année, nous faisons rapport au Parlement et au Conseil sur les résultats de l'audit interne.

#### Audit externe de la Cour

Nos comptes annuels sont contrôlés par un auditeur externe indépendant. Il s'agit d'un aspect important du respect, par notre institution, des mêmes principes de transparence et d'obligation de rendre compte qu'elle applique aux entités qu'elle contrôle. Le rapport de l'auditeur externe – PricewaterhouseCoopers Sàrl – sur nos comptes relatifs à l'exercice 2014 a été publié le 15 septembre 2015.

## Opinions de l'auditeur externe – Exercice 2014

**Concernant les états financiers:**

«À notre avis, les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la Cour des comptes européenne au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, en conformité avec les dispositions du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Conseil du 25 octobre 2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, et celles du règlement délégué (UE) n° 1268/2012 de la Commission du 29 octobre 2012 relatif aux règles d'application du règlement financier.»

**Concernant l'utilisation des ressources et les procédures de contrôle:**

«Sur la base de nos travaux exposés dans le présent rapport et des critères décrits ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous porteraient à croire que:

- les ressources allouées à la Cour n'ont pas été utilisées aux fins prévues;
- les procédures de contrôle en place ne permettent pas d'obtenir les garanties nécessaires quant à la conformité des opérations financières avec les règles et les règlements en vigueur.»

# Déclaration de l'ordonnateur délégué



Par la présente, je soussigné, Secrétaire général de la Cour des comptes européenne, en ma qualité d'ordonnateur délégué:

- déclare que les informations contenues dans le présent rapport sont sincères et véritables;
- affirme avoir une assurance raisonnable:
  - — que les ressources allouées aux activités décrites dans le présent rapport ont été utilisées aux fins prévues et conformément aux principes de bonne gestion financière;
  - — que les procédures de contrôle en place donnent les garanties nécessaires quant à la légalité et à la régularité des opérations sous-tendant les comptes et garantissent le traitement approprié des cas d'allégation de fraude ou de soupçon de fraude;
  - — que les coûts et les avantages des contrôles sont adéquats.

Cette assurance se fonde sur mon jugement et sur les éléments d'information à ma disposition, comme les rapports et les déclarations des ordonnateurs subdélégués, les rapports de l'auditeur interne et les rapports de l'auditeur externe relatifs aux exercices précédents.

Je confirme en outre n'avoir connaissance d'aucun fait non signalé pouvant nuire aux intérêts de l'institution.

Fait à Luxembourg, le 25 février 2016

Eduardo Ruiz García
Secrétaire général

## COMMENT VOUS PROCURER LES PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE?

**Publications gratuites:**

- un seul exemplaire:
  sur le site EU Bookshop (http://bookshop.europa.eu);
- exemplaires multiples/posters/cartes:
  auprès des représentations de l'Union européenne (http://ec.europa.eu/represent_fr.htm),
  des délégations dans les pays hors UE (http://eeas.europa.eu/delegations/index_fr.htm),
  en contactant le réseau Europe Direct (http://europa.eu/europedirect/index_fr.htm)
  ou le numéro 00 800 6 7 8 9 10 11 (gratuit dans toute l'UE) (*).

(*) Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits (sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).

**Publications payantes:**

- sur le site EU Bookshop (http://bookshop.europa.eu).

Pour toute utilisation ou reproduction des photos ci-après, l'autorisation doit être demandée directement auprès du titulaire du droit d'auteur:
© UE 2015, source: Cour des comptes européenne, p. 1 (photo 3), p. 2 et p. 5; architectes des bâtiments de la Cour des comptes européenne: Jim Clemes (2004 et 2013) et Paul Noël (1988);
© Najwyższa Izba Kontroli (NIK), p. 38 / Photo: Krzysztof Andrzejewski.
En ce qui concerne les photos ci-après, la reproduction est autorisée moyennant mention du titulaire du droit d'auteur, de la source et du nom des photographes (lorsqu'il est indiqué):
© UE 2015, source: Cour des comptes européenne, p. 1 (photo 1), p. 4, 8, 16, 23, 25, 31, 35, 36, 37, 41 et 42;
© UE 2015, source: Parlement européen – Service audiovisuel / Photos: Stéphanie Lecocq, p. 1 (photo 2); Geneviève Engel, p. 10;
© UE 2015, source: Commission européenne – Service audiovisuel / Photos: Maciej Szkopanski, p. 20 (photo 1); Shlamov Vano, p. 26;
© UE 2014, source: Commission européenne – Service audiovisuel / Photos: Étienne Ansotte, p. 19 (photo 2); Denis Lovrovic, p. 17 (photos 1 et 2) et p. 20 (photo 2);
© UE 2013, source: Europol, p. 14; source: Cour des comptes européenne, p. 24;
© UE 2012, source: Commission européenne – Service audiovisuel / Photo: Nikolay Doychinov, p. 18;
© UE 2011, source: Commission européenne – Service audiovisuel / Photo: Anoek De Groot, p. 22; source: Cour des comptes européenne, p. 32;
© UE 2009, source: Commission européenne – Service audiovisuel / Photo: Melinda Bodo, p. 21;
© UE 2008, source: Commission européenne – Développement et coopération – EuropeAid, p. 13;
© CE 2001, source: Commission européenne – Service audiovisuel, p. 33;
© CE 1999, source: Commission européenne – Développement et coopération – EuropeAid, p. 29;
© CE 1995, source: Commission européenne – Service audiovisuel / Photo: société de transformation du bois Estkip, à Jõhvi, p. 27;
© UE, source: Cour des comptes européenne, p. 19 (photo 1) et p. 28.

COUR DES
COMPTES
EUROPÉENNE

Office des publications